

Commune de Garrigues-Sainte-Eulalie 30190

PLAN LOCAL d'URBANISME



2. RAPPORT DE PRESENTATION

	Prescription	Arrêté	Approbation
Elaboration P.O.S.	15/12/1983		22/09/1988
1 ère modification			21/02/1991
2 ème modification			20/04/1995
1 ère révision du P.O.S	28/07/1999	10/08/00	01/03/2001
1ère modification du P.O.S	17/09/2002	25/11/2003	06/04/2004
2ème modification du P.O.S	08/02/2005	26/04/2005	13/09/2005
3ème modification du P.O.S	14/03/2007	24/05/2007	30/08/2007
1ère modification simplifiée du POS	15/09/2015		07/06/2016
Elaboration du P.L.U.	26/11/2008	02/11/2016	26/09/2017

SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC COMMUNAL	9
1.1 PREAMBULE	10
1.2 CONTEXTE GENERAL	17
1.3 PRESENTATION DE LA COMMUNE	20
1.3.1 Histoire et identité de la commune.....	20
1.3.2 Le développement spatial de la commune et sa dynamique actuelle	20
1.4 DONNEES DEMOGRAPHIQUES	23
1.4.1 Évolution de la population	23
1.4.2. Structure de la population.....	24
1.4.3. Évolution du taux d'activités.....	27
1.5 L'HABITAT	30
1.5.1 Évolution du parc de logement.....	30
1.5.2 Typologie de l'habitat	32
1.6 ACTIVITES ET COMMERCES.....	35
1.6.1 Le tissu économique du pays Uzège pont du Gard.....	35
1.6.2 L'activités sur la commune	37
1.6.3 L'activité agricole	39
1.6.4 Le tourisme	42
1.7 LES EQUIPEMENTS PUBLICS	44
1.7.1. Superstructures	44
1.7.1.1. Équipements administratifs et divers	44
1.7.1.2. Équipements scolaire associatifs et sportifs.....	44
1.7.2. Infrastructures et voiries.....	45
1.7.2.1. Voirie	45
1.7.2.2. Déplacements doux.....	47
1.7.2.3. Approvisionnement en eau potable (AEP).....	47
1.7.2.4. Enjeux liés à la maîtrise des prélèvements AEP pour le territoire.....	51
1.7.2.5. Assainissement non collectif.....	54
1.7.2.6. Assainissement collectif.....	54
1.7.2.7. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).....	56

1.7.2.8. La gestion des déchets	59
1.7.2.9. Autres	59
1.8 SYNTHÈSE	61
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	63
2.1 ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE.....	64
2.1.1. Contexte paysager.....	64
2.1.2. Le relief et l'hydrographie.....	66
2.1.3. Contexte géologique et hydrogéologique	68
2.1.4. Le paysage de la commune	69
2.1.5. Les unités paysagères rurales	71
2.1.6 Les unités paysagères urbaines	72
2.1.7. Les entrées de village	80
2.1.7.1. L'entrée est de Garrigues par la RD 982.....	81
2.1.7.2. L'entrée du noyau ancien de Garrigues par l'est	82
2.1.7.3. L'entrée Sud-Ouest de Garrigues	82
2.1.7.5. L'entrée de Sainte Eulalie par le Nord	83
2.1.7.6. L'entrée de Sainte Eulalie par l'Est	84
2.1.8. Synthèse des enjeux paysagers.....	85
2.2. ZONES NATURELS : IDENTIFICATION, FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION ...	87
2.2.1 Contexte général.....	87
2.2.1.1 La commune dans son environnement.....	87
2.2.1.2 Occupation des sols	88
2.2.1.3 Éléments constitutifs du cadre de vie communal.....	89
2.2.2 Espaces sensibles	95
2.2.2.1 Sensibilité des milieux aquatiques.....	95
2.2.2.1.1 Contexte général	95
2.2.2.1.2 Structuration et fonctions de la végétation rivulaire.....	96
2.2.2.1.3 Ruisseau de Devois.....	98
2.2.2.1.4 Le ruisseau des Agaux	101
2.2.2.2 Sensibilité des milieux floristiques.....	107
2.2.2.2.1 Contexte général	107

2.2.2.2	Boisement des reliefs Nord	110
2.2.2.2.3	Secteur de les Rouviérettes / Terres Nouvelles	112
2.2.2.2.4	Secteur de Collorgues / Font du Seigneur / Aubussargues	114
2.2.2.2.5	Les boisement isolés des zones agricoles Sud	117
2.2.2.3	Les Espaces Naturels Sensibles du Département	118
2.2.2.4	Réserve de biosphère des Gorges du Gardon.....	119
2.2.3	« Métabolisme » territorial	120
2.2.3.1	Les espaces fonctionnels	122
2.2.3.1.1	L'espace boisé des pieds de relief (A)	123
2.2.3.1.2	L'espace urbain et sa périphérie agricole (B)	125
2.2.3.1.3	L'espace agricole à valeur patrimonial (C)	127
2.2.3.2	Articulation entre les espaces fonctionnels	130
2.2.4	Objectifs de gestion et zones de protections prioritaires.....	136
2.2.4.1	Généralités	136
2.2.4.2	Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.....	137
2.2.4.3	Maintenir la continuité de la trame végétale.....	140
2.2.5	Synthèse de l'état initial de l'environnement	144
2.3	RISQUES ET NUISANCES	145
2.3.1.	Risques naturels	145
2.3.1.1.	Le risque inondation.....	146
2.3.1.2.	Risque incendie et feu de forêt	150
2.3.1.3.	Risque sismicité	151
2.3.1.4.	Risque de retrait-gonflement des argiles.....	151
2.3.1.5.	Risque d'inondation par remontée de nappe.....	152
2.3.1.6.	Risque glissement de terrains.....	155
2.3.2.	Risques technologiques	155
2.3.2.1	Risque lié aux canalisations de transports de matières dangereuses	155
2.3.2.2.	Risque lié au transport de matières dangereuses.....	156
2.3.3	Prise en compte de la sécurité routière	156
3.	LIMITATIONS ADMINISTRATIVES A L'UTILISATION DU SOL	157

3.1.	LES REGLES PARTICULIERES.....	158
3.2.	LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	160
4.	LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET URBAIN.....	162
4.1	CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	163
4.1.1	Rappel du contexte.....	163
4.1.1	Principes généraux et contraintes légales a la base du document	164
4.1.2	Les objectifs communaux.....	166
4.1.2.1	Orientations concernant l'habitat.....	167
4.1.2.2	Orientations concernant les déplacements et transports.....	171
4.1.2.3	Orientations concernant le développement des communications numériques.....	172
4.1.2.4	Orientations concernant l'aménagement de l'entrée Ouest du village.....	173
4.1.2.5	Orientations concernant le développement économique et de loisirs.....	173
4.1.2.6	Orientations concernant la préservation et la mise en valeur du paysage et des espaces naturels.....	174
4.1.3	Objectifs de modération des espaces agricoles et de lutte contre l'étalement urbain.....	174
4.1.4	Les objectifs chiffrés.....	175
5.	MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ZONES ET DES REGLES QUI Y SONT APPLICABLES.....	180
	Préambule.....	181
5.1	LES ZONES URBAINES.....	183
5.1.1	La zone Ua.....	183
5.1.1.1	Destination de la zone Ua.....	183
5.1.1.2	Le zonage de la zone Ua.....	183
5.1.1.3	Le règlement de la zone Ua.....	184
5.1.2	La zone Uc.....	186
5.1.2.1	Destination de la zone Uc.....	186
5.1.2.2	Le zonage de la zone Uc.....	186

5.1.2.3	Le règlement de la zone Uc	188
5.1.2.4	L'OAP du secteur Sud des Garrigasses	190
5.2	LES ZONES À URBANISER	193
5.2.1	La zone IAU	193
5.2.1.1	Le zonage de la zone IAU	193
5.3	Les ZONES AGRICOLES	194
5.3.1	Destination de la zone A.....	194
5.3.2	Règlement de la zone A	194
5.3.3	Zonage de la zone A.....	196
5.4	LES ZONES NATURELLES	197
5.4.1	Destination de la zone N.....	197
5.4.3	Zonage de la zone N.....	197
5.4.3	Règlement de la zone N.....	199
5.4.4	Éléments naturels remarquables du patrimoine identifiés au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme.....	200
5.5	LES EMPLACEMENTS RESERVES	202
5.5.1	Liste des emplacements réservés.....	202
6.	ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	206
6.1	Bilan des surfaces.....	207
6.2	Besoins à satisfaire	208
6.3	Une consommation d'espace modérée.....	210
6.4	Typologie des surfaces consommées.....	211
7.	MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	212
7.1	PROTECTION DES ESPACES NATURELS, PRESERVATION DES ECOSYSTEMES, DES ESPACES VERTS, DES SITES ET DES PAYSAGES	213
7.1.1	Les zones naturelles.....	213
7.1.1.1	Principaux généraux.....	213
7.1.1.2	La terminaison des reliefs boisés de la forêt de Massargues.....	214
7.1.1.3	Les espaces boisés de transition	215
7.1.1.4	Les trames vertes et bleues.....	216

7.1.2	Prise en compte des enjeux paysagers.....	219
7.1.2.1	Principaux généraux.....	219
7.2	PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES.....	222
7.3	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ...	226
7.3.1	Mise en place du Schéma directeur d'assainissement	226
7.3.2	protection des ripisylves communales.....	226
7.3.3	Une utilisation économe de la ressource	227
7.4	PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS.....	227
7.4.1	Le risque inondation	227
7.4.2	Le risque feu de forêt.....	230
7.5	MAITRISE DES BESOINS EN ENERGIE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	230
7.5.1	Les objectifs « énergie-climat » de la région LR.....	230
7.5.2	Prise en compte des enjeux énergie-climat dans le projet urbain	232
7.5.2.1	Les déplacements doux.....	232
7.5.2.2	Le stationnement.....	233
7.5.2.3	Le développement des énergies renouvelables (EnR)	233
7.5.2.4	Adaptation aux incidences prévisibles du changement climatique	234
8.	ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN	237

1. DIAGNOSTIC COMMUNAL

1.1 PREAMBULE

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain modifiée par la loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme Habitat » a profondément renouvelé le code de l'urbanisme et permet aux élus des collectivités locales de mieux exercer leurs compétences dans ce domaine. Elle a également réaffirmé le rôle important de l'État, notamment comme garant des principes qui s'imposent aux documents d'urbanisme et explicités aux articles L.101-1 et L101-2 et L.121-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du conseil municipal du 26 novembre 2008 la commune a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme. La délibération complémentaire du 17 Mars 2016 a réaffirmé la prescription du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L123-1 du code de l'urbanisme et son élaboration dans les formes requises par les dernières évolutions législatives récentes.

Cette dernière délibération fixe notamment les objectifs suivants :

- Définir une affectation des sols et une organisation de l'espace communal permettant un développement respectueux de la commune.
- Maitriser le développement urbain de la Commune permettant de favoriser la diversité de l'offre de logements dans la commune et permettant de satisfaire les besoins de toutes les catégories de la population en fixant des orientations concernant l'habitat.
- Préserver la qualité architecturale du cadre de vie et favoriser une dynamique environnementale notamment en tenant compte des prescriptions du CRAPE élaboré par le CAUE du Gard en protégeant le petit patrimoine répertorié.
- Préserver l'environnement naturel et notamment les zones agricoles et les zones naturelles en modérant la consommation de ces espaces et ne luttant contre l'étalement urbain.
- Prendre en compte les documents relatifs aux risques naturels ainsi que le schéma de cohérence territoriale Uzège Pont du Gard.
- Favoriser le développement économique de la commune en confortant les équipements publics, l'aménagement des voiries, entrées de ville et en étudiant les possibilités d'implantation d'activités.

Prise en compte des dispositions légales

Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Prise en compte des documents de portée supracommunale

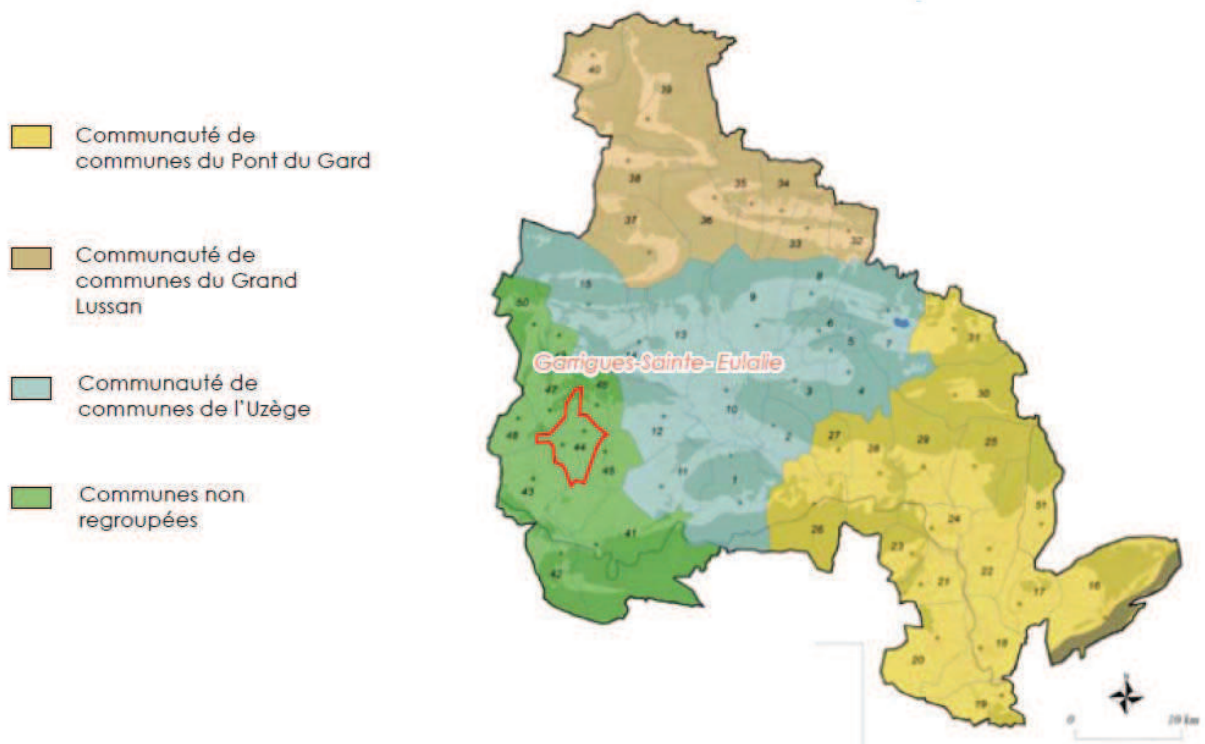
Le plan local d'urbanisme devra être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale de l'Uzège Pont du Gard approuvé le 15 février 2008, ce qui signifie qu'il ne devra pas être contraire aux principes fondamentaux du SCoT et aux orientations précisées dans le document d'orientations générales DOG. Au contraire, le plan local d'urbanisme devra contribuer à leur réalisation, en particulier dans les domaines suivants :

- limitation de la croissance annuelle de la population à 2,2% au sein de l'enveloppe urbaine existante;
- les extensions urbaines destinées principalement à l'habitat, en complément du potentiel de l'urbanisation, n'excéderont pas 15% de la partie physiquement urbanisée de la commune à la date d'approbation du SCoT;
- 1/6^{ème} au moins du développement urbain sera à localiser dans les friches urbaines, les îlots insalubres et les logements vacants;
- tendre vers les 15 à 20% de logements locatifs aidés ou accession à la propriété;
- pour les communes dont le développement urbain s'appuie pour 1/2 sur un habitat individuel diffus, il conviendra de programmer la réalisation de logements sociaux au travers de petites opérations;
- les zones d'activités d'intérêt intercommunal seront de 20ha maximum chacune; les zones d'activités locales seront de taille modeste, à savoir de 3ha maximum chacune.

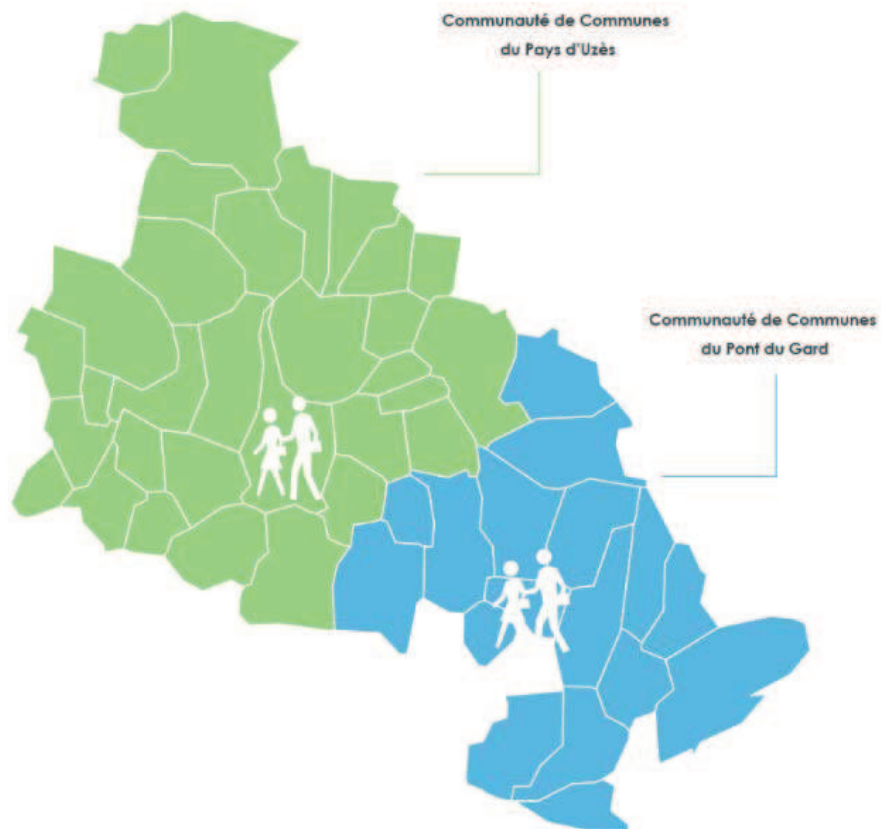
La loi SRU impose à la commune de Garrigues-Sainte Eulalie dite « rurale » une cible de 5 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales.

Enfin, le PLU devra être compatible avec le PPRi Gardon Amont approuvé le 03 juillet 2008, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux des Gardons (en cours de révision) et Vistre, Nappes Vistrenque et Costières (en cours d'élaboration, comme avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2016-2021 entré en vigueur le 21 décembre 2015.

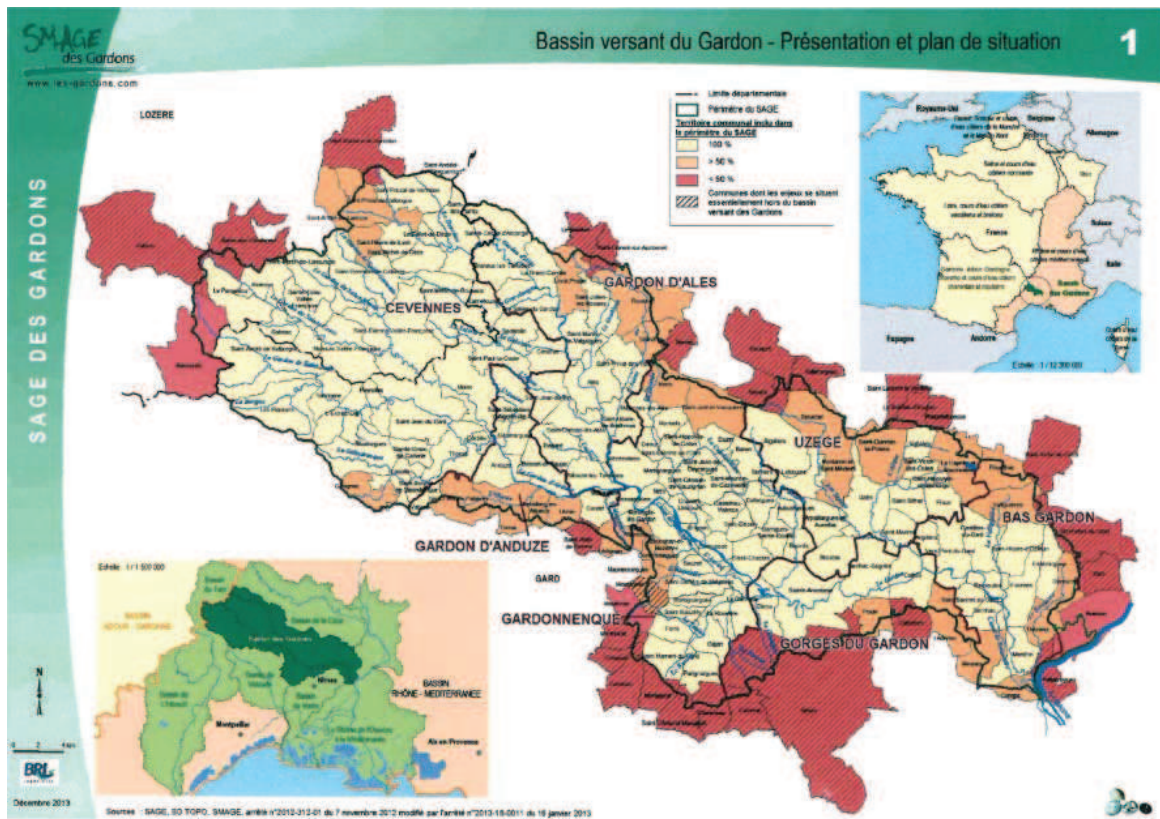
PERIMETRE DU SCOT DE L'UZÈGE PONT DU GARD APPROUVE LE 15/02/2008



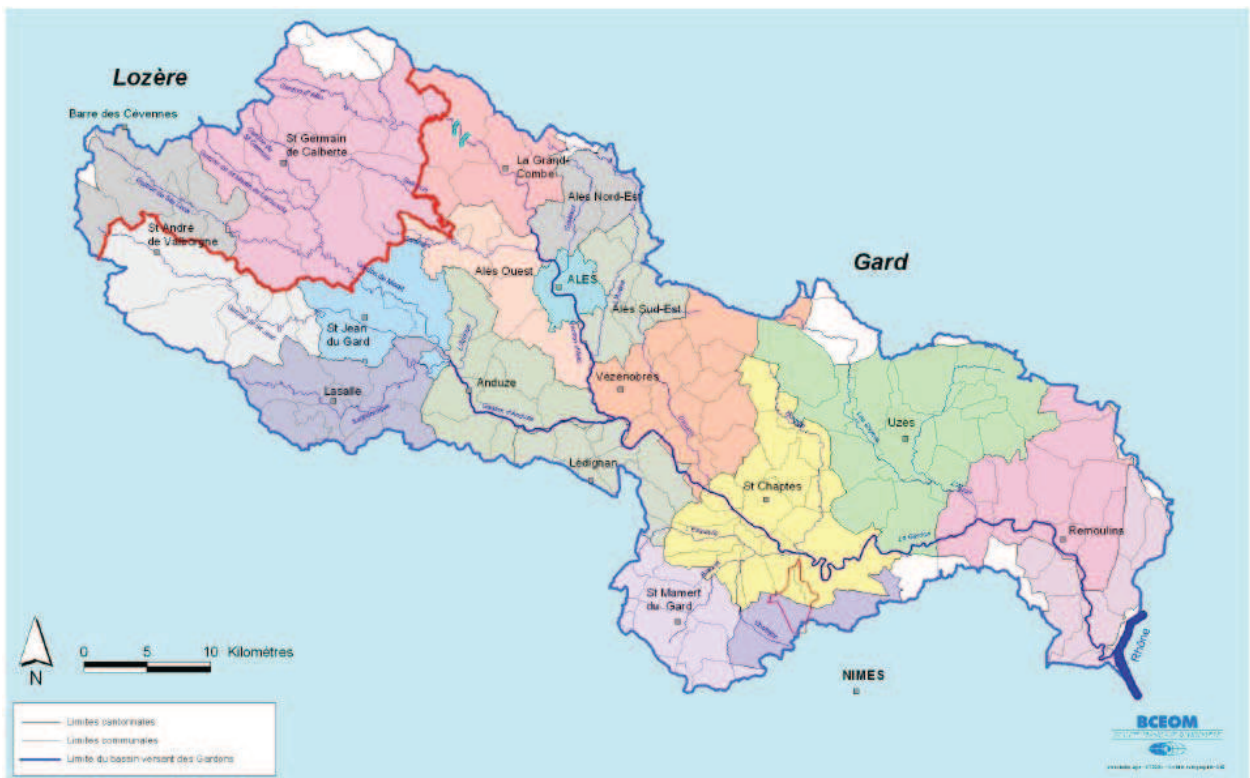
NOUVEAU PERIMETRE DU SCOT DE L'UZÈGE PONT DU GARD



BASSIN VERSANT DU GARDON



PERIMETRE DU SAGE DES GARDONS



Prise en compte des politiques publiques territoriales

RdP – indice 6 décembre 2017

De manière plus générale, le PLU doit prendre en compte l'ensemble des politiques publiques portées par diverses Collectivités territoriales, à ce titre, le territoire est concerné par les documents cadre suivants.

A l'échelle locale :

- le Projet de Territoire du Pays d'Uzès adopté en conseil communautaire le 05 octobre 2015 ;
- la Charte de développement commercial du Pays de l'Uzège-Pont du Gard adoptée en novembre 2006 ;
- la Charte Paysagère du Pays de l'Uzège-Pont du Gard adoptée en 2003
- Le Schéma local de la Randonnée du Pays de l'Uzège-Pont du Gard adoptée en 2006.

A l'échelle départementale :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs, approuvé en 1995 et actualisé en 2005 ;
- le Plan Climat Energie Territorial du Conseil Général du Gard, adopté le 20 décembre 2012 ;
- le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2013-2018 du Département du Gard ;
- le Schéma Départemental d'aménagement durable « Gard 2030 » adopté le 14 janvier 2014 ;
- les Orientations Départementales d'Aménagement et d'urbanisme du Gard adopté en février 2009 ;
- l'Atlas Départemental des Espaces Naturels Sensibles adopté en juin 2007 (en cours de révision).

A l'échelle régionale :

- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) Languedoc- Roussillon, adopté par le Conseil Régional le 19 avril 2013, et son annexe le Schéma Régional Eolien ;
- le Plan Climat Energie du Languedoc-Roussillon, adopté le 25 septembre 2009 ;
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Languedoc-Roussillon, adopté le 20 novembre 2015 ;
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) Languedoc-Roussillon, adopté le 25 septembre 2009 ;
- le Plan Régional Santé Environnement du Languedoc-Roussillon 2010-2014, approuvé le 20/12/2010 ;
- le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) du Languedoc-Roussillon, signé par le Préfet de région le 12 mars 2012.

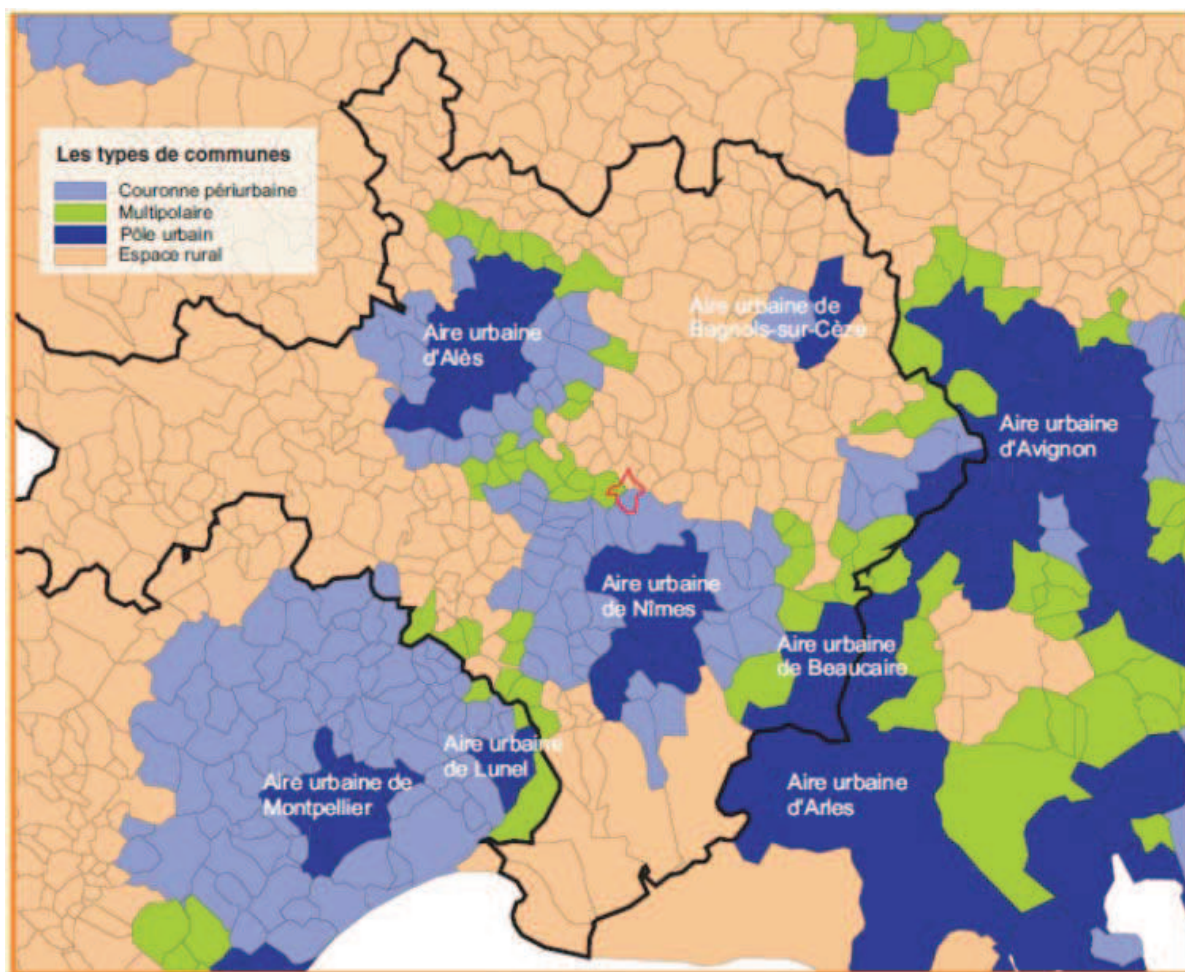
1.2 CONTEXTE GENERAL

La commune de Garrigues Sainte Eulalie est située à 12 km d'Uzès, à 28 km d'Alès et 22 km de Nîmes. Elle présente les caractéristiques d'un territoire en voie de rurbanisation avec le développement de zones résidentielles d'habitat diffus en périphérie des noyaux anciens mais aussi une forte dominante de l'activité agricole et d'espaces naturels encore préservés.

Implantée sur la plaine de l'Uzège pour une superficie de 1000 ha, Garrigues Sainte Eulalie comptait 724 habitants en 2008 et 764 en 2013 d'après l'INSEE, avec une densité de population de 76,4 hab./km².

L'urbanisation a tendance à se développer le long de l'axe de la R.D. n° 982. Le SCoT précise à ce titre, l'importance de proscrire l'urbanisation linéaire, et souligne que seuls des motifs d'intérêt général à l'échelle du territoire de l'Uzège Pont du Gard pourront permettre le changement d'affectation des sols agricoles sur Garrigues-Sainte -Eulalie.

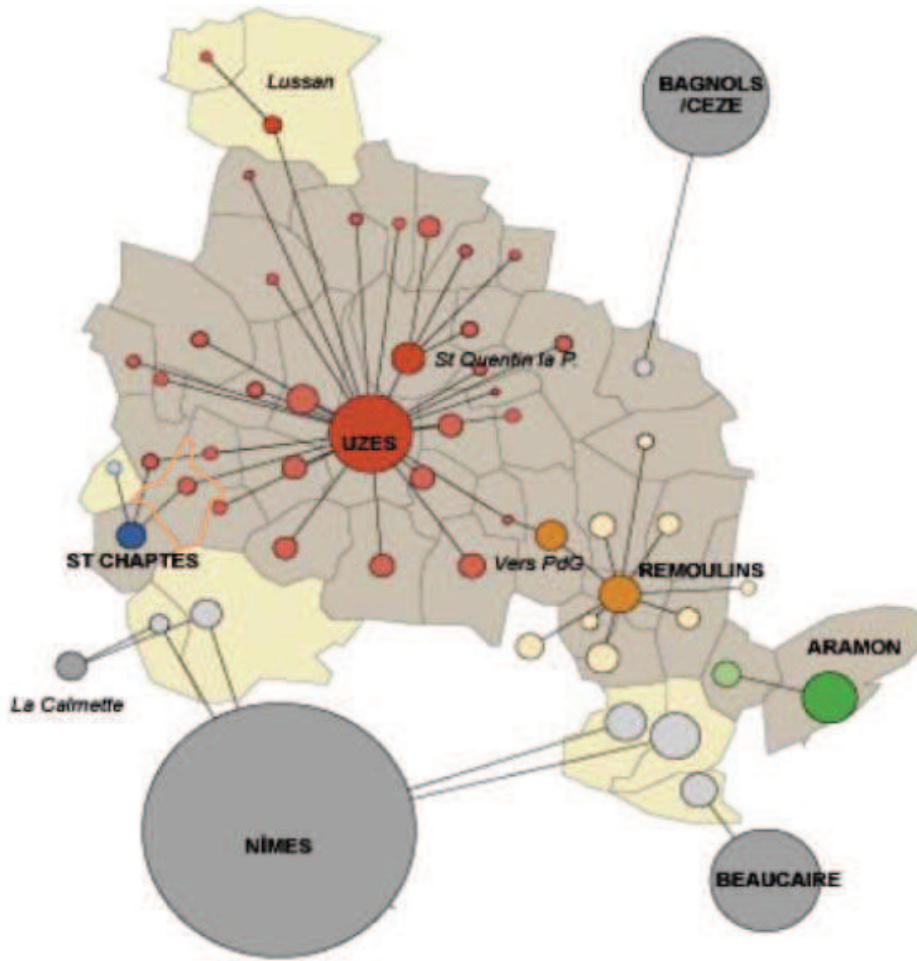
La commune dépend administrativement du canton d'Uzès et de l'arrondissement de Nîmes.



Source : INSEE, guide des zonages

Garrigues Sainte Eulalie appartient à l'espace rural qui regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). À proximité de l'aire Urbaine de Nîmes (commune limitrophe), Garrigues Sainte Eulalie bénéficie de la proximité des infrastructures, services et commerces de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole (240 000 habitants) propose, notamment la desserte TGV et l'aéroport de Nîmes.

POLES DE SERVICES DE PROXIMITE ET INTERMEDIAIRES (INSEE, INVENTAIRE COMMUNAL)



Aires d'influence

- Uzès
- Remoulins
- Aramon
- St Chaptès
- Aires d'influence de communes extérieures

Commune très dépendante de son pôle de services

Commune faiblement dépendante de son pôle de services

UZES = pôle de Services intermédiaires
Lussan = pôle de Services de proximité

1.3 PRESENTATION DE LA COMMUNE

Garrigues Sainte Eulalie est une commune bicéphale composée de : Garrigues et Sainte Eulalie.

1.3.1 HISTOIRE ET IDENTITE DE LA COMMUNE

Mr A. Lombard-Dumas, géologue et préhistorien (1836-1909) a publié « 'Histoire d'un petit village : Garrigues Sainte Eulalie ». Il présente à travers ce livre les faits connus relatifs au village. À travers ce livre il s'appuie sur une série de documents authentiques datant de 1252 à 1720. Au XIIème siècle le village comptait environ 200 âmes. Le village était bien pauvre, on ne recense au XIV siècle que 7 feux, les feux correspondent à une famille jouissant en fonds de terre, d'au moins dix livres tournois de revenu foncier. Auparavant la vigne n'était guère autorisée, du fait de la peur des famines, l'agriculture se concentrait essentiellement sur l'orge et l'épeautre. Ce n'est que bien plus tard que la vigne a connu son essor.

Le village, devenu protestant au XIV, a été le théâtre de conflits religieux et persécutions. Ce n'est qu'en 1850 qu'un temple y a été construit.

1.3.2 LE DEVELOPPEMENT SPATIAL DE LA COMMUNE ET SA DYNAMIQUE ACTUELLE

Jusqu'au début du 19ème siècle comme l'atteste le cadastre napoléonien, les villages comptaient à eux deux une petite centaine de constructions sous forme d'urbanisation dense (en rouge sur la carte ci-après).

Ce n'est qu'à partir des années 70 que le village a connu une réelle expansion spatiale grâce au développement des infrastructures routières et à la démocratisation de la voiture (en orange sur la carte ci-après).

Cette croissance s'est largement accélérée à partir des années 90 où en seulement 20 ans la surface bâtie du village a plus que doublé (en jaune sur la carte ci-après). Cette croissance fulgurante s'explique par le phénomène de rurbanisation : *« développement de villages, aux noyaux souvent anciens, situés à proximité de villes dont ils constituent des banlieues. La rurbanisation, qui se traduit par la construction d'habitats individuels, est particulièrement consommatrice d'espace »*, dictionnaire Larousse.



- Garrigues,
Cadastre Napoléonien 1811 -



Depuis la loi SRU, le législateur s'attache à revenir sur ce mode de croissance spatiale qui a touché toutes les agglomérations françaises (périurbanisation) et les villages proches (rurbanisation).

Il vise notamment dans un souci de gestion économe du territoire et des équipements à reconstruire la ville sur elle-même et éviter que ne se reproduise ce type d'expansion spatiale. De plus la logique du « tout voiture » pose un certain nombre de problèmes d'ordre écologique et même sociaux, les zones périurbaines ou urbaines tendent à être uniquement résidentielles.

Il apparaît déjà de l'expansion spatiale du village de Garrigues Sainte Eulalie comme de la logique législative la nécessité de limiter aujourd'hui l'expansion du village et de tenter de « reconstruire la ville sur elle-même », ceci, en favorisant d'autres modes de déplacements que la voiture.

AXES DE COMMUNICATIONS

- Hydrographie
- Voies locales
- Voies Régionales

HABITAT

- Noyaux historiques
- Zone urbanisée lâche

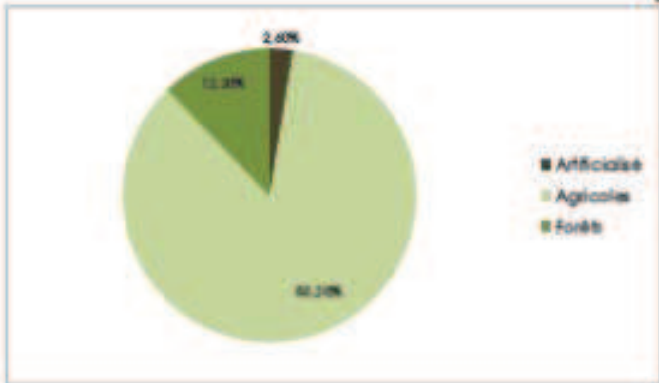
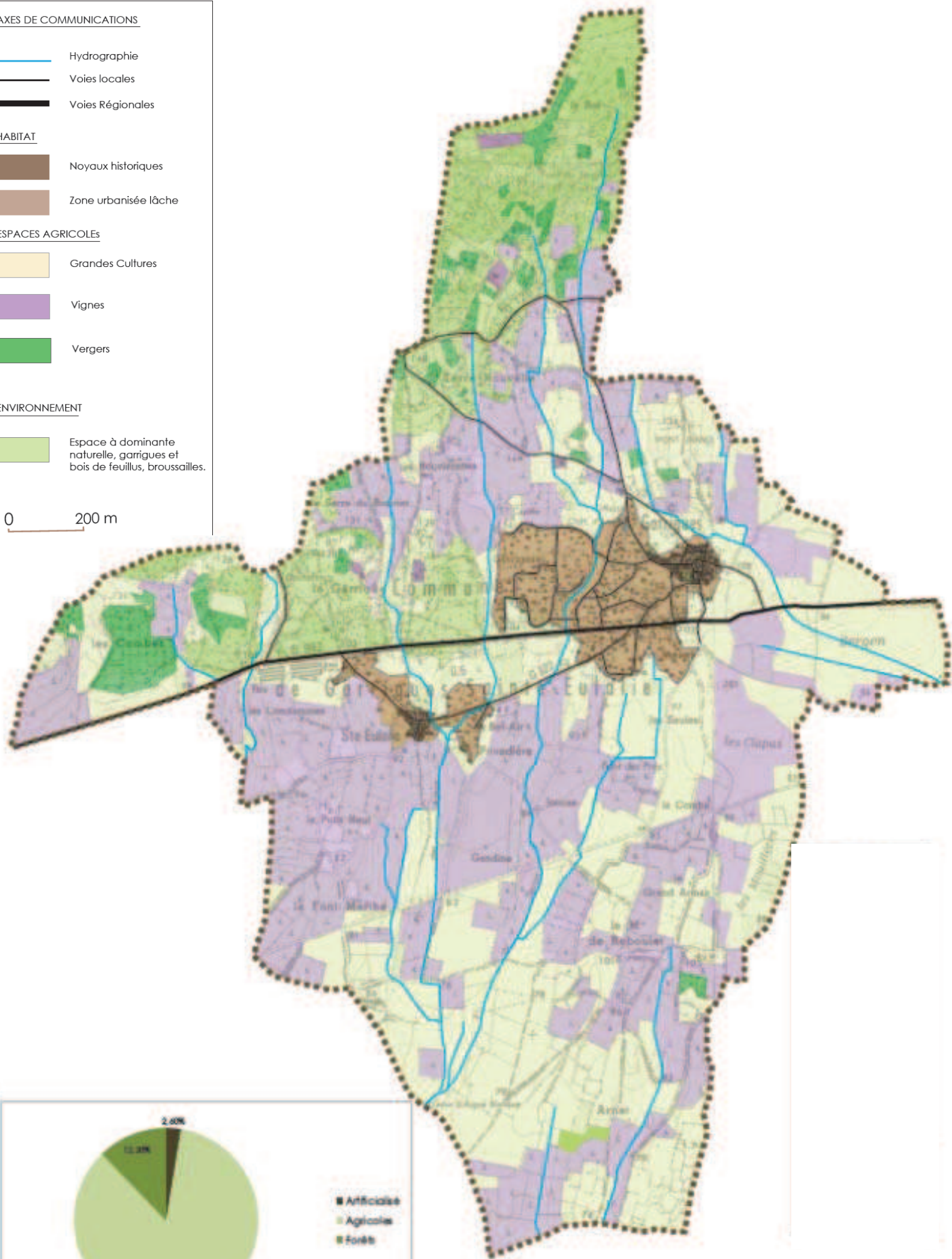
ESPACES AGRICOLES

- Grandes Cultures
- Vignes
- Vergers

ENVIRONNEMENT

- Espace à dominante naturelle, garrigues et bois de feuillus, broussailles.

0 200 m

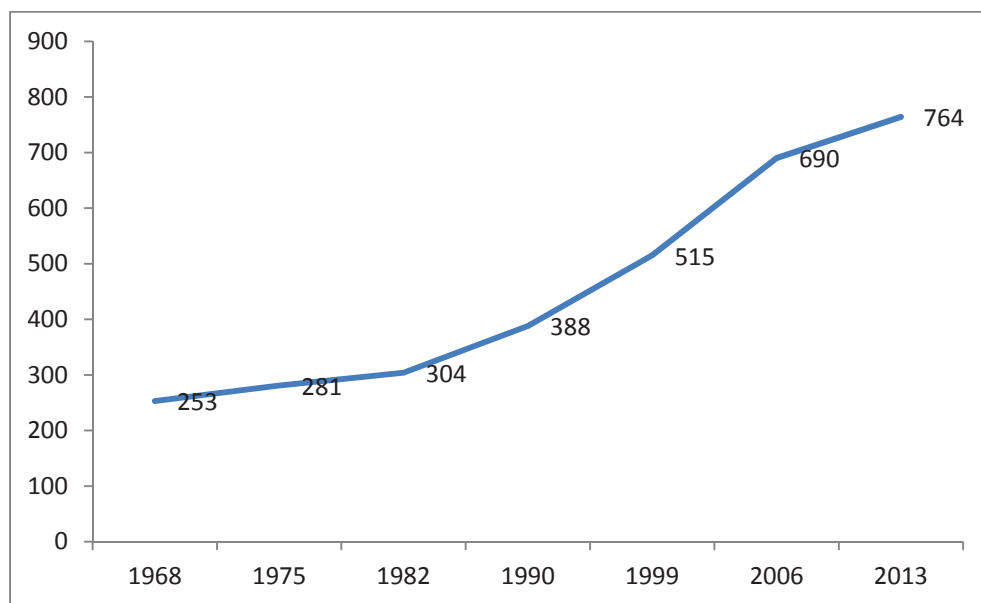


- Occupation du sol (à titre indicatif) -

1.4 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

1.4.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les différents recensements de l'INSEE permettent de comparer la démographie communale actuelle aux états antérieurs.



Source : INSEE RPG

La population communale n'a cessé de croître depuis 1968. La v annuelle moyenne de la population s'est récemment accélérée notamment de + 4.3 % sur la période 1999-2006, ce qui équivaut, constant, à un doublement de la population en moins de 20 ans. Bien rythme se soit infléchi sur la dernière période avec un taux de croissance de 1 % entre 2008-2013, la population a néanmoins cru de plus de 10 % entre 2006 et le dernier recensement.

Historiquement, la croissance de la population a essentiellement été solde apparent des entrées sorties. Depuis 1975, plus de 80 % de la croissance de la population résulte d'un solde migratoire largement positif.

	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2006
Variation annuelle de la population en %	+1,5	+1,1	+3,1	+3,2	+4,3
- due au solde naturel en %	+0,9	+0,0	+0,6	+0,0	+0,5
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,6	+1,1	+2,5	+3,2	+3,8

Source INSEE

Néanmoins, depuis la période 2008-2013, c'est bien le solde naturel qui tire la croissance communale avec un taux annuel moyen de + 0,8 %, contre 0.2 % pour le solde apparent des entrées sorties.

Cette évolution va à contresens des observations effectuées à l'échelle départemental puisque si le Gard a connu un taux de croissance annuel moyen de 1,1 % entre 2008 et 2013, le solde naturel n'a quant à lui joué que pour 0.3 % contre 0,8 % pour le solde apparent des entrées sorties.

1.4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION

1999	Garrigues St E	Gard	différentiel en points
0 à 14 ans	21%	18,5%	+2,5
15 à 29 ans	15.5%	18%	-2,5
30 à 44 ans	24%	21,5%	+2,5
45 à 59 ans	19%	19%	0
60 à 74 ans	14%	15%	-1
75 ou +	6.5%	8%	-1,5

2006	Garrigues St E	Gard	différentiel en points
0 à 14 ans	21	18%	+3
15 à 29 ans	15.2	17%	-1,8
30 à 44 ans	23,8	20%	+3,8
45 à 59 ans	20	21,5%	-1,5
60 à 74 ans	14	14,5%	-0,5
75 ou +	5	9%	-4

- Population par grande tranche d'âge (Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.) -

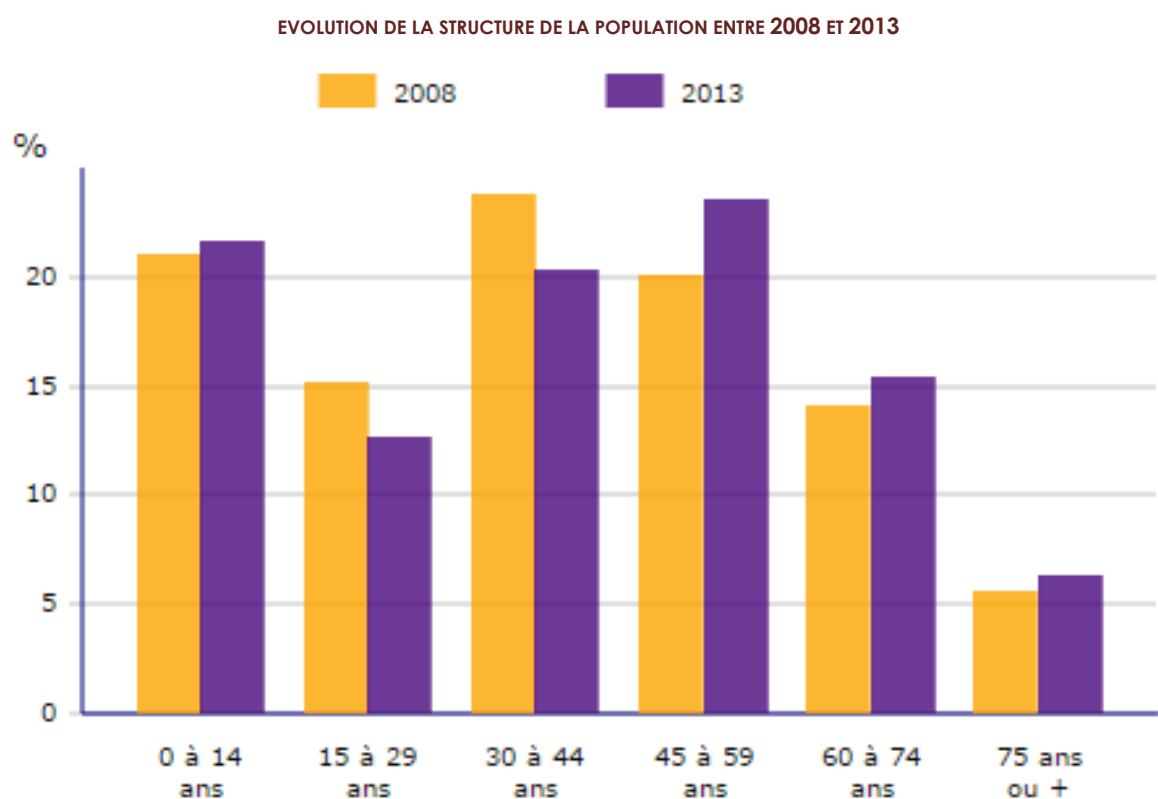
De 1999 à 2006, la population des 0 à 14 ans était supérieur en proportion aux standards départementaux (+3 points en 2006). Près d'un quart de la population émargeait entre 30 et 44 ans, une tranche d'âge également surreprésentée par rapport à celle du Gard (+3,8 points en 2006). L'installation de populations avec enfants expliquait alors ces constats pour le territoire.

Avec seulement 5,2% de la population, les plus de 75 ans étaient très sous représentés (- 4 points en 2006 par rapport au Gard).

Toutefois, une analyse à plus long terme de la structure par âge laissait apparaître un écart important entre la population des 15 à 29 ans (95 personnes) et celle des 30 à 44 ans (164 personnes). Dès lors, une baisse du nombre d'actifs liée à la transition générationnelle était à prévoir dans les années à venir.

L'évolution de la structure de la population entre 2008 et 2013 valide ce qui pouvait être anticipé sur la base des chiffres de 2006, à savoir un basculement générationnel sur la tranche des 45 à 59 ans, non compensé par l'apport de populations extérieures, la croissance démographique ayant été très majoritairement endogène sur la période, comme en témoigne la hausse de la tranche des 0 à 14 ans.

La baisse significative de la tranche des 15-29 ans, continue depuis 1999 pour une classe d'âge historiquement sous-représentée sur la commune au regard des moyennes départementales, exprime quant à elle le fait que les jeunes qui quittent la commune pour leurs études ne reviennent pas s'y installer.



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence pour l'économie locale. Ainsi, alors que le nombre des emplois sur le territoire augmentait significativement (de 84 à 108) et que la population gagnait 74 individus entre 2008 et 2013, le nombre des actifs ayant un emploi résidant dans la zone passait quant à lui seulement de 335 à 336. De même, le taux d'activité parmi les 15 ans ou plus reculait de près d'un point (de 62,8 à 61,9 %).

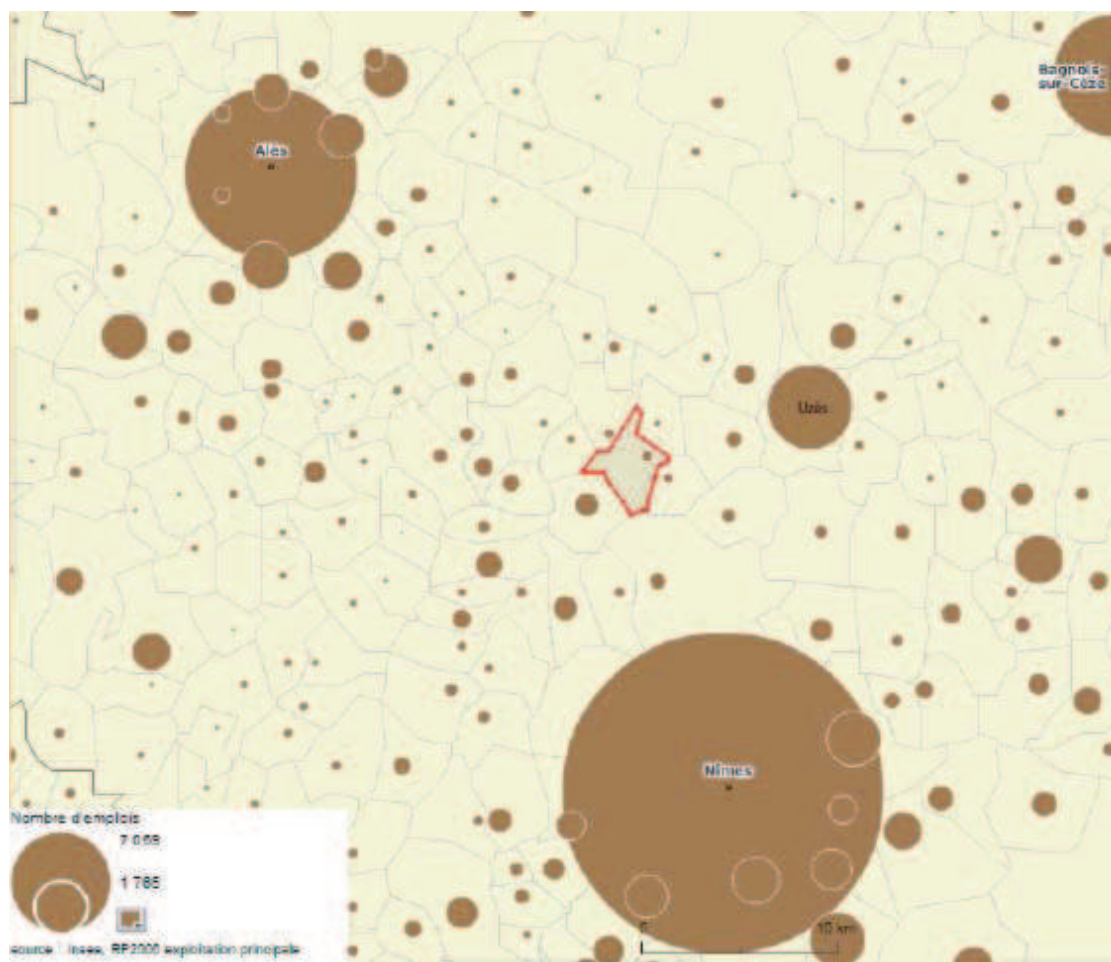
En outre, traduisant notamment la structure démographique de la commune et le taux d'activité (voir paragraphe suivant), la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2013 était de 21 068 €, contre 18 947 € à l'échelle de la C.C. Pays d'Uzès et 18 420 € au niveau départemental.

SYNTHESE

Depuis 1968, la population de Garrigues Sainte Eulalie a été multipliée par 3. Le territoire, attractif n'a cessé d'attirer des actifs avec enfants de 1982 à 2006. La commune peut être caractérisée par sa démographie de périurbaine et sa localisation entre Nîmes et Uzès permet de la qualifier de multipolarisée. Si le taux de variation annuel de la population constaté avant 2006 s'était maintenu, appuyé par une offre de terrains à bâtir, la commune aurait pu voir sa population doubler en moins de 20 ans. Or le fléchissement actuel marque le passage à un mode de croissance endogène, tiré mais également limité par le solde naturel. Il pose la question du renouvellement des tranches d'âge classiquement les plus actives, sachant notamment que les jeunes ont tendance à quitter le territoire pour ne plus y revenir après leurs études. La problématique majeure induite par l'étude de l'évolution de la population est donc bien de savoir dans quelle mesure la commune de Garrigues Sainte Eulalie est capable de s'adapter à cette nouvelle situation (qui n'est pas sans implication sur l'évolution des besoins en équipement et services des populations), ou si celle-ci souhaite avant tout relancer l'accueil de nouveaux arrivants sur son territoire, tout en assurant un développement pérenne de son territoire, en accord avec les structures supra-communales et le droit de l'urbanisme.

1.4.3. ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITES

Le territoire communal se situe à proximité des pôles d'emplois que constituent les agglomérations de Nîmes, d'Alès et d'Uzès.



Nombre d'emplois en 2006, source INSEE

POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE

	Gard			Garrigues Eulalie		Sainte Eulalie
	2013	2008	1999	2013	2008	1999
Actifs en %	70,2	68,5	67	77,1	75,5	64,2
actifs ayant un emploi en %	58,2	57,9	53,8	70	70,2	56,6
chômeurs en %	12	10,6	12,9	7,1	5,4	7,3
Inactifs en %	29,8	31,5	33	22,9	24,5	35,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,4	9,8	11,3	7,7	10,1	12,2
retraités ou préretraités en %	9	9,7	8,1	9	9	11
autres inactifs en %	11,3	12	13,7	6,3	5,4	12,5

Source : INSEE, RP 1999, 2008 et 2013

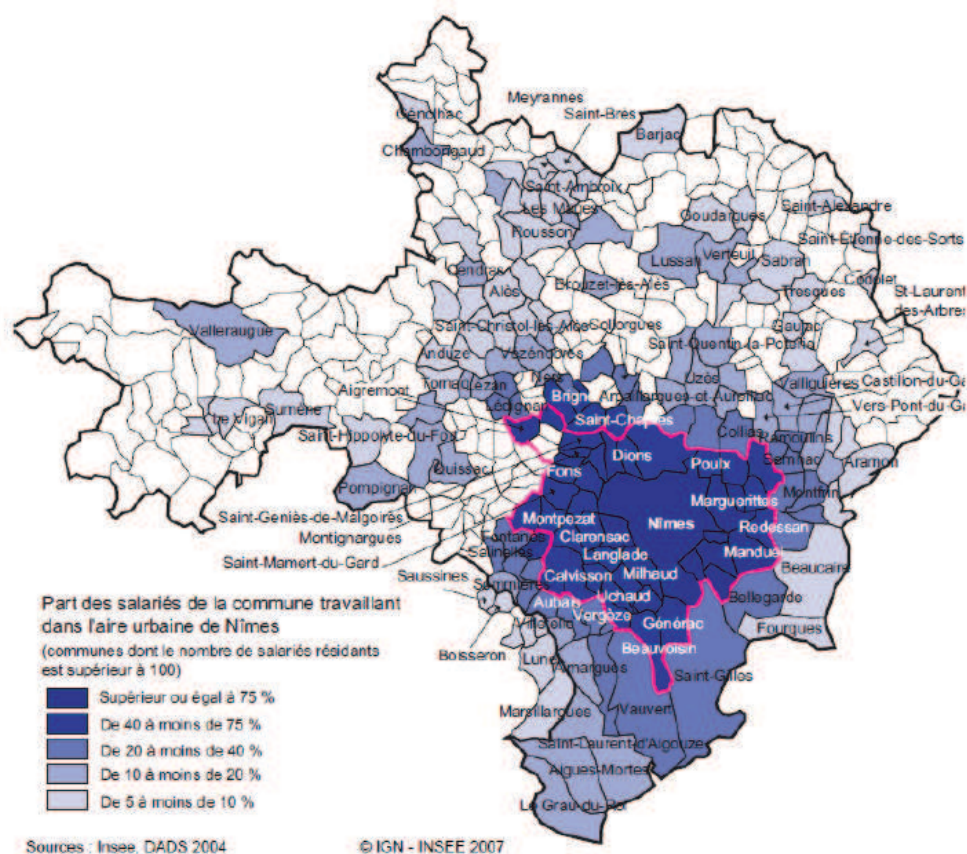
En légère baisse du fait de l'évolution de la structure de la population (surreprésentation de tranches d'âge à plus faible employabilité), le taux d'actifs ayant un emploi demeure élevé sur la commune, supérieur de près de 12 points par rapport au département en 2013.

Si la proximité des pôles d'emplois de Nîmes, d'Alès et Uzès peut expliquer un tel différentiel, il est à noter toutefois que l'emploi total au lieu de travail a connu une évolution positive entre 2008 et 2013, croissant à un rythme annuel de 5,2 %, contre 0,5 % à l'échelle départementale.

L'indicateur de concentration d'emploi est ainsi de 32.2 sur la commune, contre 25,1 dans le Gard, témoignant d'une dépendance communale plus faible vis-à-vis des emplois extérieurs, près d'un tiers des actifs locaux étant théoriquement susceptibles d'être employés sur la commune. À l'image de ce qui avait été constaté au niveau du taux de natalité, l'évolution de cet indicateur indique que certains facteurs de croissance endogène se sont affirmés entre 2008 et 2013.

En 2008, seuls 17,8% des résidents en emploi travaillaient sur la commune, ils sont désormais 20,5 % en 2013, infléchissant ainsi le phénomène de résidentialisation qui avait pu être constaté sur les périodes antérieures. En 2006, plus de 82% des actifs de 15 ans ou plus en 2006 ayant un emploi travaillent dans une autre commune quand ce même ratio étaient seulement de 70,3% en 1999.

Cette relative « communalisation » de l'emploi local est en revanche sans effet sur la dépendance des ménages vis-à-vis de l'automobile. La part des ménages disposant d'au moins une voiture était de 92,2% en 1999, de 92,5% en 2006 pour atteindre les 94,5 % en 2013. En outre, alors que 20,5 % des résidents travaillent sur la commune, 88,7 % des actifs en emploi utilisent un moyen de transport motorisé pour se rendre au travail.



Pour les résidents travaillant hors de la commune, l'agglomération nîmoise est la destination principale, entre 20 à 40 % des salariés de la commune de Garrigues Sainte Eulalie travaillaient dans l'aire urbaine de Nîmes et entre 10 et 20% des salariés travaillent dans celle d'Alès en 2007.

SYNTHESE

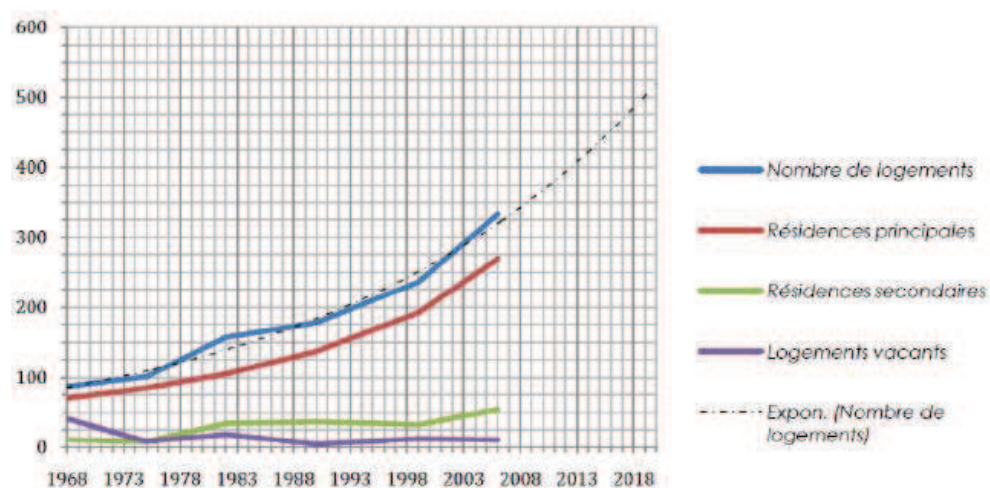
La proportion d'actifs ayant un emploi à Garrigues Sainte Eulalie est nettement supérieure à celle du département du Gard. Cette proportion a augmenté considérablement entre 1999 et 2008 (+ de 13 points), témoignant ainsi de l'attractivité de la commune auprès des actifs en emploi. Cette dynamique semble toutefois s'infléchir sur la période 2008-2013, quand dans le même temps, la part de l'emploi local occupé par des résidents s'est accrue, sans pour autant réduire la dépendance vis-à-vis de l'automobile dans les déplacements domicile-travail.

1.5 L'HABITAT

Le rapport de présentation expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés notamment en matière d'équilibre social de l'habitat. Il indique d'une part les caractéristiques du parc de logements de la commune et leur évolution (nombre de logements, structure du parc, marché du logement, etc.) et évalue d'autre part les besoins quantitatifs et qualitatifs en fonction de l'évolution démographique et sociologique.

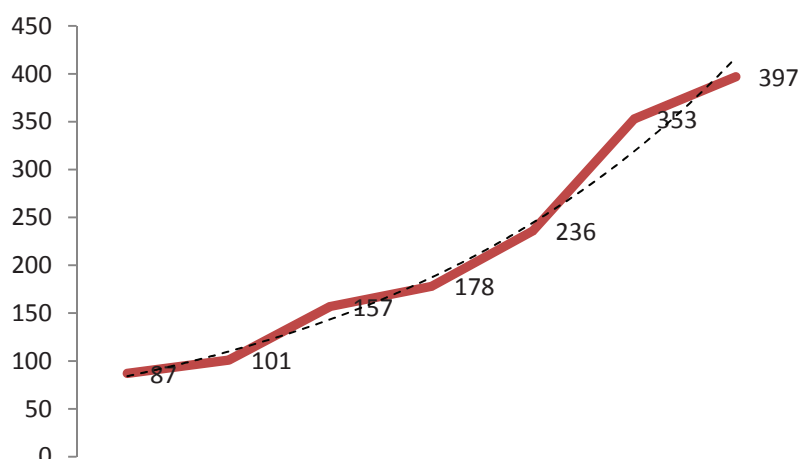
1.5.1 ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT, EXTRAPOLATION SUR LA BASE DES DONNEES 1968-2006



Sur la base de la série des données 1968-2006, la commune devait théoriquement atteindre les 410 logements en 2013. D'après l'INSEE, Garrigues Sainte-Eulalie comptait 397 logements en 2013. La courbe de tendance représentée en pointillés ci-dessous montre bien l'infléchissement de la croissance du nombre des logements sur la commune entre 2008 et 2013.

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT, EXTRAPOLATION SUR LA BASE DES DONNEES 1968-2013



	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble	87	101	157	178	236	353	397
Résidences principales	70	85	105	137	192	284	310
Résidences secondaires et logements occasionnels	10	8	34	37	32	58	74
Logements vacants	7	8	18	4	12	10	13

Source d'après données INSEE, RP 1969-2013

Le nombre de logements sur la commune de Garrigues Sainte Eulalie a été multiplié par environ 4,5 entre 1968 et 2013. De plus, sur la période 1999 - 2006, le nombre de logements aura augmenté deux fois plus vite que sur la période 1968-1975. Sur cette période, l'accroissement du parc de logements a essentiellement résulté de l'augmentation du nombre de résidences principales qui ont constitué presque 80% des logements supplémentaires.

Sur la période 2008-2013, le rythme s'est donc infléchi, tout particulièrement en matière de résidence principale (+26 contre + 92 entre 1999 et 2008). En revanche, la croissance du parc des résidences secondaires et des logements occasionnels s'est maintenue à un rythme identique à celui de la période précédente (+16). Ce parc aura d'ailleurs été multiplié par 2,3 depuis 1999, témoignant ainsi d'une attractivité nouvelle de la commune sur ce plan, autre facteur de croissance endogène.

18,5 % des logements sont aujourd'hui des résidences secondaires. Cette proportion significativement supérieure à la moyenne départementale (12, 8 %) marque l'insertion de la commune dans le territoire Uzège Pont du Gard et sa dynamique touristique.

1.5.2 TYPOLOGIE DE L'HABITAT

Historiquement, le type de logement de la commune est la maison individuelle (96,2 % des logements en 2006), occupée à titre principal (80% des logements) par son propriétaire (82,4% des résidences principales).

On assiste cependant à un développement certain de l'habitat collectif depuis 1999. Quasi, inexistant auparavant les appartements représentaient en 2006, 3,5 % des logements. En 2013, les appartements comptent à présent pour 8,9 % du parc des logements, passant sur la période de 12 à 35 unités. Ce déploiement du collectif témoigne pour partie des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le développement communal. De fait, un urbanisme extensif et par là-même trop consommateur des ressources foncières de la commune n'est plus en phase avec les objectifs de protection des espaces naturels et agricoles.

La tache urbaine de la commune était de 8 ha avant 1950, elle est aujourd'hui de 66 hectares, la taille moyenne des parcelles ayant doublé dans l'intervalle pour atteindre les 2000 m² sur la commune d'après les données du : Cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales 2012, CAUE 30 / Département du Gard.



3 périodes d'urbanisation

- avant 1950
- de 1950 à 1980
- post 1980
- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales

L'essentiel de la tâche urbaine de la commune s'est constitué des années 80 à nos jours, une époque où la croissance de la commune était majoritairement tirée par l'apport de populations extérieures. Ce modèle de développement extensif et quantitatif se heurte aujourd'hui aux contraintes agro-environnementales du territoire, mais également économiques (coût d'entretien et d'extension des réseaux, notamment).

Si en 2006, plus d'un tiers des ménages étaient installés dans leur résidence principale depuis 4 ans ou moins, ils ne sont plus qu'un quart en 2013.

Bien qu'en légère hausse (3 unités), le faible taux de vacance (3,3 %) du parc de logements s'explique quant à lui par une forte demande et par le caractère récent du parc de logements (75 % des résidences principales construites avant 2011 l'ont été entre 1971 et 2010).

SYNTHESE

Le nombre de logements (397 en 2013) a considérablement augmenté entre 1968 et 2006 (x4) avec une croissance qui s'est accélérée au fil du temps avant de connaître une inflexion entre 2008 et 2013.

La maison individuelle comme résidence principale associée au statut de propriétaire est le type de logement qui domine, toutefois, la part du collectif a significativement augmenté sur la dernière période.

La part du locatif reste faible mais bénéficie de la création de 23 appartements sur la période 2008-2013, passant ainsi de 16,8 % contre 12,9% des résidences principales en 2007. Le taux de vacances, faible également (3,3% des logements en 2013) s'explique par la forte demande en logements sur la commune et par le caractère relativement récent du parc.

18,5 % des logements sont des résidences secondaires. La commune de Garrigues Sainte Eulalie connaît à ce titre un certain dynamisme touristique, le nombre des résidences secondaires ayant plus que doublé depuis 1999.

1.6 ACTIVITES ET COMMERCES

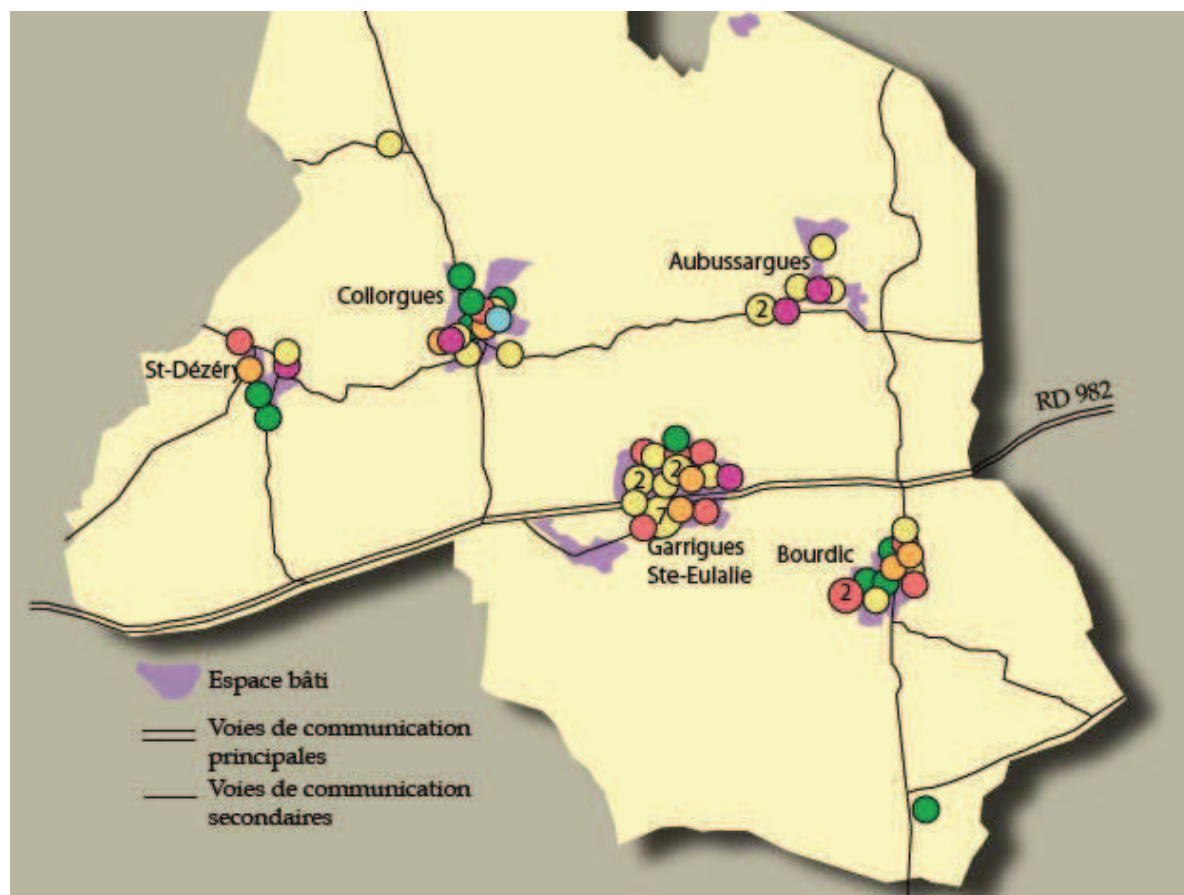
1.6.1 LE TISSU ECONOMIQUE DU PAYS UZEGE PONT DU GARD

D'une économie principalement axée sur l'agriculture, le territoire du pays d'Uzège Pont du Gard est passé, à partir des années 1970, à une économie plus industrielle et tertiaire.

Dans la première moitié du XXème siècle, la vie sociale des villages s'organisait autour des commerces (boulangerie, épicerie, marchands ambulants, cafés, etc.). Ces modes de consommation, de loisirs et les lieux de rencontres associés allaient lentement disparaître avec le développement de la voiture et des supermarchés.

Aujourd'hui, le petit commerce alimentaire est composé d'une boulangerie, de 2 restaurants, un coiffeur à Garrigues-Sainte-Eulalie.

Une autre économie s'est mise en place car ce sont tout de même 101 entreprises qui sont présentes sur le territoire : activités liées au tourisme (gîtes, locations saisonnières), à l'agriculture (vente de vin, d'huile d'olive,...), aux services, à l'artisanat (maçons, électriciens,...), à l'industrie (avec deux zones d'activités),...





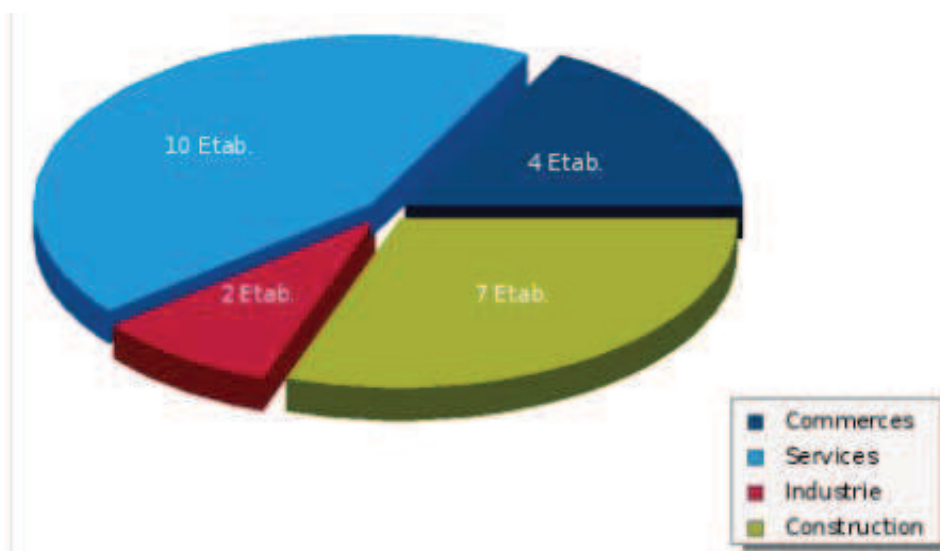
Aujourd'hui, la pérennisation et le renforcement de l'armature commerciale semblent indispensables, en réponse à de nouvelles demandes et modes de vie.

L'amélioration de l'accueil des touristes est à envisager avec le retour d'un restaurant, café, de gîtes et l'organisation de visites permettant la découverte du territoire.

Source des données : CAUE 30, d'après les données issues de la CCI et de bulletins municipaux

1.6.2 L'ACTIVITES SUR LA COMMUNE

La commune compte 23 établissements en 2016 d'après les données de la CCI.



CCI d'Alès Cévennes et CCI de Nîmes - 08/07/2016

Les habitants de Garrigues Sainte Eulalie peuvent pour les besoins quotidiens se rendre à Saint Chaptès, pôle commercial local.

Il n'y a pas de zone d'activités sur la commune. Par ailleurs, au regard des standards départementaux, la commune se caractérise par une surreprésentation de l'activité agricole et de la construction, en revanche, la part du commerce, transports et services est inférieure. Afin de soutenir les dynamiques endogènes actuelles, il convient donc de favoriser le développement du petit commerce.

Établissements	Garrigues-Sainte-Eulalie (30126)	Gard (30)
Part de l'agriculture, en %	20,5	6,9
Part de l'industrie, en %	2,7	5,9
Part de la construction, en %	23,3	13,6
Part du commerce, transports et services divers, en %	42,5	60
dont commerce et réparation automobile, en %	12,3	17,3
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	11	13,7
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	24,7	22,5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	1,4	4,6

Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

1.6.3 L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture est l'activité principale de la Commune. Sur les 1000 ha que couvre le territoire communal, l'activité agricole en occupait encore 84,8% en 2000. Toutefois, la surface agricole utile ne cesse de diminuer depuis 1988, passant successivement de 942 ha à 785 ha en 2010.

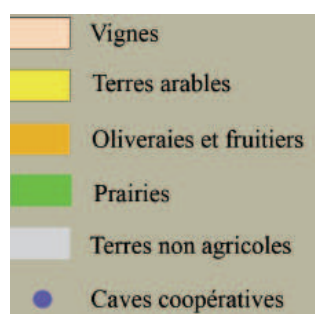
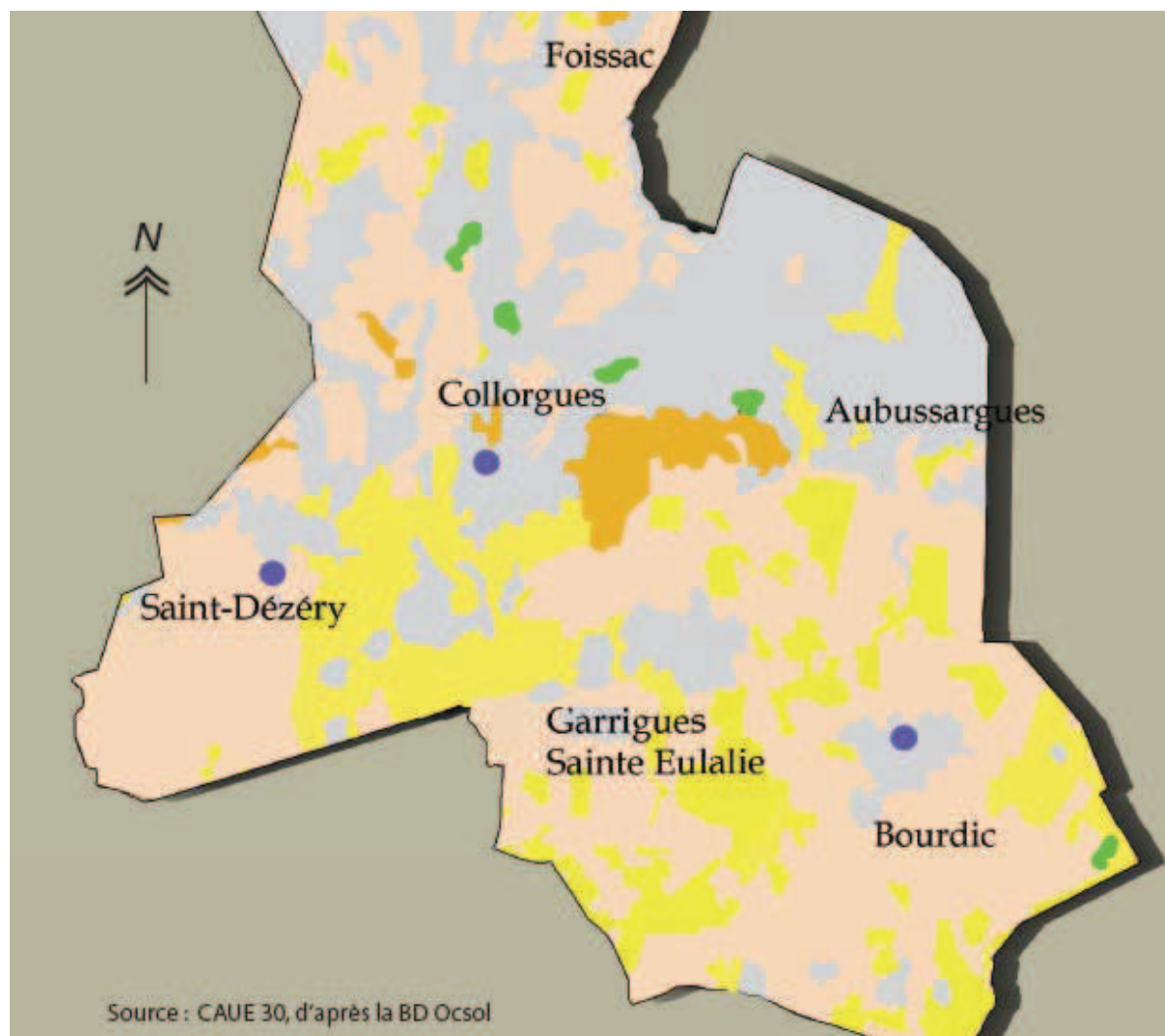
En outre, l'orientation technico-économique de la commune a évolué entre 2000 et 2010, passant de la polyculture et polyélevage à la viticulture (appellation et autre). L'élevage a quasiment disparu du paysage communal entre 2000 et 2010. Sur cette même période, seules les superficies en cultures permanentes¹ ont vu leur SAU croître.

		Ensemble des exploitations		
		1988	2000	2010
Exploitation agricole	nombre	28	29	18
Travail	unité de travail annuel	41	29	28
Superficie agricole utilisée	hectare	942	848	785
Cheptel	unité gros bétail	30	595	2
<i>Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles</i>				
Superficie en terres labourables	hectare	363	500	467
Superficie en cultures permanentes	hectare	264	346	316
Superficie toujours en herbe	hectare	s	s	0

Si le nombre des exploitations agricoles s'était maintenu entre 1988 et 2008, à contrecourant des évolutions nationales, le recensement agricole de 2010

¹ Superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

marque une baisse significative de 11 unités. Le maintien d'une agriculture locale, en lien avec les enjeux touristiques du territoire et l'emploi constitue donc un enjeu fort pour la commune.



Les données satellites, ainsi que les études de terrain permettent de spatialiser les activités agricoles. Leur répartition s'établit en fonction des différents terroirs liés à la nature des sols. La répartition des activités agricoles suit ainsi une logique Nord Sud. On trouve au nord de la commune, des cultures de vergers et de petits fruits en particulier d'oliviers, qui sont implantés parfois au cœur même des garrigues.

Les vignes viennent s'implanter sur les terres en contrebas, mais toujours sur les coteaux de vallée. Elles occupent la quasi-totalité de l'espace agricole. Enfin sur

les plus basses terres à l'extrême sud de la commune on trouve une forte proportion de terres arables. La portion Est de la commune plus accidentée comprend des cultures de vergers et de petits fruits ainsi que des larges espaces de pelouses et herbages de faible productivité pouvant servir à une activité pastorale.

AOC-AOP	Huile d'olive de Nîmes
IGP	Miel de Provence
AOC	Olive de Nîmes
AOC - AOP	Taureau de Camargues
IGP	Vollailles du Languedoc

- Appellations sur la commune (source : INAO) -

- Un espace agricole dominé par la vigne -



- Les anciens poulaillers -

1.6.4 LE TOURISME

La commune appartient à un espace où les activités touristiques ont une certaine importance : le territoire d'Uzège-Pont du Gard. Un ensemble de sites de qualité doublé des conditions climatiques méditerranéennes favorise l'essor du tourisme. On trouve notamment à proximité :

- le Pont du Gard, merveille de l'époque romaine, classé au patrimoine mondial par l'Unesco, partie la plus grandiose d'un aqueduc qui conduisait, sur 50 km, les eaux d'Uzès à Nîmes ;



Le Pont du Gard

- Uzès, sa cathédrale et la tour Fenestrelle de style Lombard, son château du XIème siècle, etc. ;

- une multitude de petits villages de l'Uzège, éléments du patrimoine historique et culturel, comme Aigaliers, Arpaillargues et Aureilhac, Blauzac, Flaux , La Capelle-Masmolène, Montaren et Saint-Médiars, Saint-Hippolyte de Montaigu, Saint-Maximin, Saint-Quentin la Poterie, Saint Siffret, Saint-Victor des Oules , Sanilhac et Sagriès, Serviers et Labaume, Vallabrix, etc. ;



Blauzac

- des sites naturels mis en valeur et appuyés par des activités touristiques (canoé, kayak, rafting, escalade, V.T.T., circuit de randonnée, point de baignade...) comme La Baume et Saint Vérédème, les gorges du Gardon, etc.

Ainsi même si la commune de Garrigues Sainte Eulalie est quelque peu en retrait du Gard Provençal, à l'extrême ouest de l'aire d'influence de la ville d'Uzès et sous l'influence de l'agglomération Nîmoise, 18,5 % de ses logements sont des résidences secondaires et il existe des gîtes ruraux et d'autres structures d'accueil touristique sur la commune. Le tourisme revêt donc un intérêt économique non négligeable pour la commune.

SYNTHESE

Le petit commerce local connaît les difficultés caractéristiques du milieu rural. Néanmoins Garrigues-Sainte-Eulalie bénéficie de la présence d'un axe routier fréquenté : la RD 982.

Sur le plan agricole, l'activité, qui perd des surfaces utiles et des exploitations, se recentre vers la viticulture. Le maintien d'une agriculture locale, en lien avec les enjeux touristiques du territoire et l'emploi constitue un enjeu fort pour la commune.

1.7 LES EQUIPEMENTS PUBLICS

1.7.1. SUPERSTRUCTURES

1.7.1.1. Équipements administratifs et divers

On trouve sur la commune un groupe scolaire (3 classes et une cantine), une mairie, une bibliothèque, une salle des jeunes, un atelier communal, un cimetière, une chapelle, une église, un temple.

1.7.1.2. Équipements scolaire associatifs et sportifs



La commune compte :

- un foyer socioculturel (salle des fêtes) offre l'opportunité au tissu associatif de se réunir ;
- un Plateau sportif en cœur de village à proximité immédiate de la mairie et de la place principale ;
- deux courts de tennis.

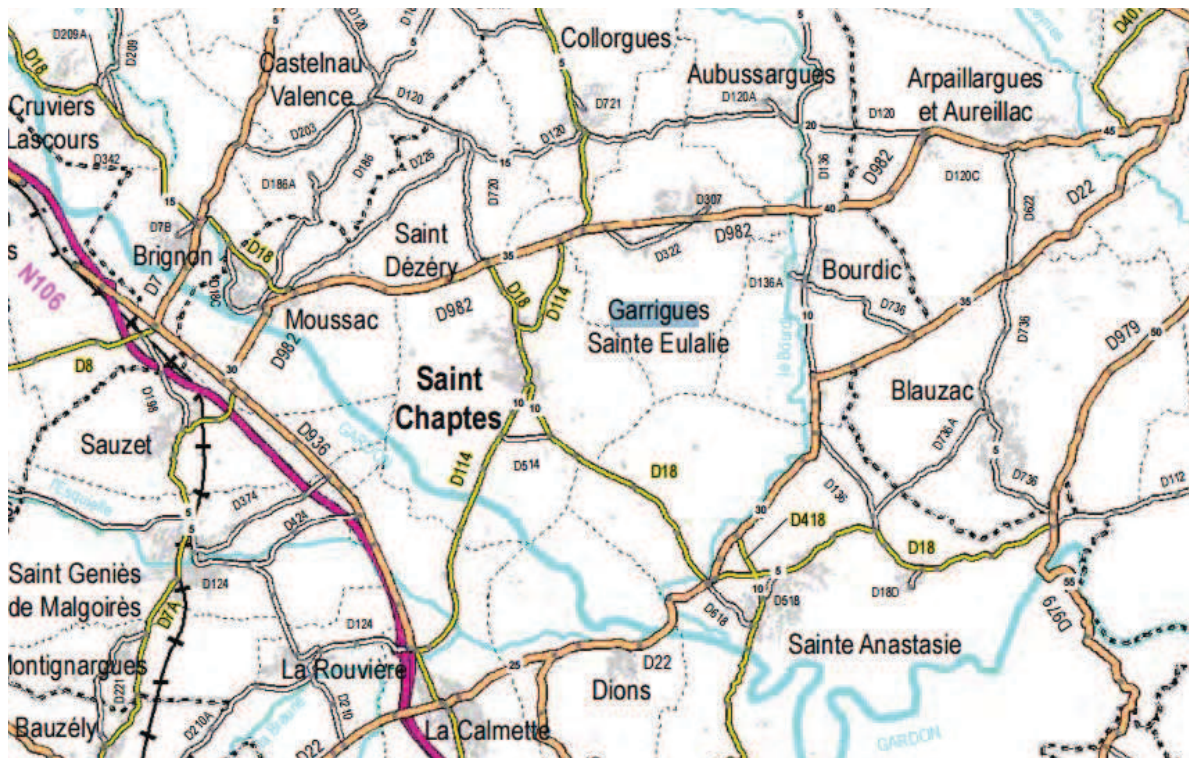
	Type d'équipement	Dimension	Adresse
Foyer socio-culturel	salle des fêtes	142 m ²	Rue des Chênes Verts
Plateau sportif	Plateau EPS / Multisports/city-stades	880 m ²	Avenue de la Mairie
Tennis	court de tennis	648 m ²	Avenue des Tennis

- source : ministère de la santé et des sports -

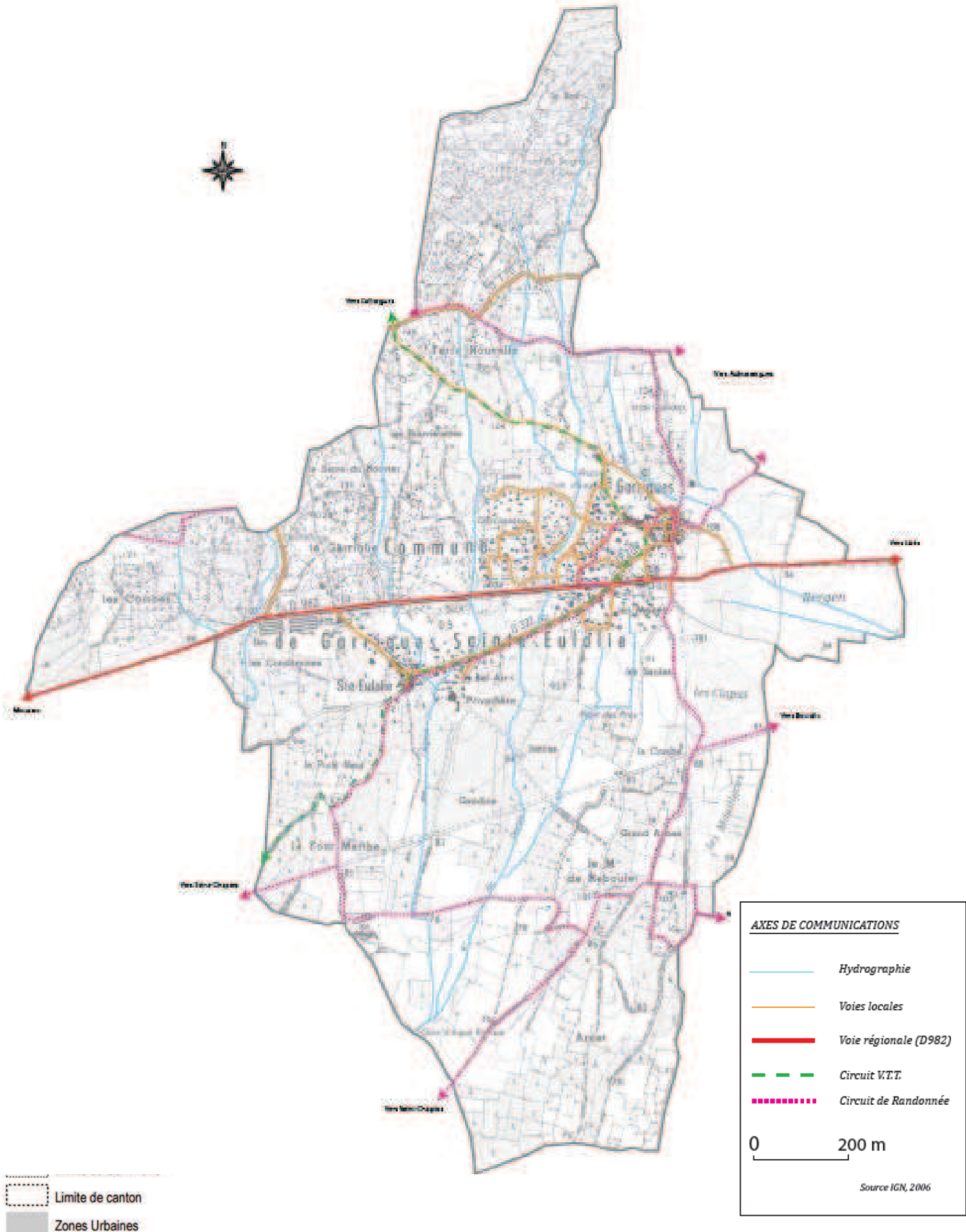
1.7.2. INFRASTRUCTURES ET VOIRIES

1.7.2.1. Voirie

Garrigues Sainte Eulalie est desservie par la RD 982. Cette voie à caractère régional traverse la commune d'Est en Ouest et la relie à Moussac et Uzès.



La RD 982 est une route départementale structurante qui permet notamment d'accéder à la RN 106 (Alès-Nîmes) et à Uzès.



Localement, le réseau viaire articule Garrigues et Sainte Eulalie. Le territoire de la commune est maillé par un ensemble de voies communales et de chemins en terre.

1.7.2.2. Déplacements doux

Le vélo est un mode de déplacement alternatif à la voiture. C'est un moyen de transport simple, peu encombrant. Il est respectueux de l'environnement et ne participe pas à renforcer l'effet de serre. L'aménagement d'itinéraires cyclables contribue à l'embellissement des villes et au bien-être de la cité. Le vélo est un mode de transport démocratique. Il est accessible au plus grand nombre quel que soit l'âge. C'est enfin un mode de transport qui développe la convivialité et favorise l'intégration.

Trois pistes de développement peuvent être envisagées sur la commune :

- les itinéraires de promenades pour familles ou touristes (loisirs de fin de semaine ou congés),
- les boucles pour les cycloportifs,
- les réseaux cyclables urbains pour les déplacements quotidiens en vélo.

En effet de plus en plus de touristes, notamment d'Europe du Nord, recherchent des lieux accessibles en vélo et des itinéraires de découverte. Les retombées en termes d'image de marque et d'apports économiques directs et indirects d'un itinéraire vélo peuvent être importantes. Le vélo a la chance d'offrir de nombreuses possibilités d'itinéraires et de permettre ainsi de visiter de nombreux sites naturels, culturels, historiques... Il existe actuellement un projet de boucle cycloportive (voire carte précédente).

Un circuit de randonnée pédestre été réalisé à l'échelle du Pays Uzège Pont du Gard. Ce projet s'effectue avec l'appui du Département et du Comité de tourisme du Gard. Il aboutira après la réalisation des travaux et balisage à l'édition d'un carto guide de la collection « Espaces Naturels Gardois » (voir carte précédente).

1.7.2.3. Approvisionnement en eau potable (AEP)

Le SIVOM de Collorgues est maître d'ouvrage du système d'eau potable de la commune. Ce syndicat gère en régie une population de 6 782 habitants sur 13 communes, à partir des ouvrages de distribution suivant :

- forage du Mas Combet ;
- puits de la Vieille Eglise ;
- forage de Bourdic-Le plan ;
- forage d'Aureihac ;
- puits du Pont de St Chaptès ;
- forage de la Font du Rang ;

- nouveau forage de la Vieille Eglise ;
- forage de la Font du Rang.

D'après le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du SIVOM de Collorgues, de juin 2011 :

Le forage de Belvezet, alimentant la commune de Belvezet. En période d'étiage, ce forage ne fonctionne pas. La commune est alors alimentée par le forage de la Font du Rang via le réservoir de Saint Médiers ;

Le forage de « la Font du Rang » sur la commune de Montaren-et-Saint Médiers, alimentant les communes du Nord du SIVOM par le biais du réservoir de tête de Saint Médiers ;

Le forage du « Mas Combet » sur la commune de Collorgues, alimentant les communes du Sud du SIVOM par le biais du réservoir de tête de Collorgues. Ce forage a été mis en service en 2010;

Le forage de Bourdic, alimentant la commune de Bourdic ;

Le forage d'Aureilhac, alimentant la commune d'Arpaillargues et Aureilhac.

Commune	Nom du captage	Volume journalier de prélèvement Autorisé	Débit de prélèvement Autorisé	Prodédure réglementaire	Remarques ou dysfonctionnements éventuels
Arpaillargues et Aureilhac	Aureilhac	500 m ³ /j	32 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 26/04/2006	Le forage a été non productif au cours de l'été 2006
Belvezet	La Parant	200 m ³ /j	15 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 16/05/2002	En période estivale le forage a été non productif à plusieurs reprises
Bourdic	Bourdic		25 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 09/05/1986	
Collorgues	Mas Combet	1 000 m ³ /j	50 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 24/04/2006	Forage mis en service au cours de l'été 2010
Montaren et Saint Médiers	La Font du Rang	2 600 m ³ /j	130 m ³ /h	Arrêté préfectoral du 04/102/004	Le forage F2 n'est pas suffisamment productif pour palier à une panne de du Forage F1

Tableau 16 : Synthèse des captages alimentant le SIVOM

La commune de Garrigues Sainte Eulalie ne dispose donc pas de forage d'eau destinée à la consommation publique sur son territoire. Elle est alimentée par le forage du Mas Combet, située sur la commune de Collorgues mis en service en 2010 et qui prélève la ressource en eau brute dans le karst Urgonien.. Ce forage

profond (230 m) est par là même bien protégé du risque de contamination par des pollutions en surface.

D'après le diagnostic du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) communal, en 2014, la commune de Garrigues Sainte Eulalie dénombre 390 abonnés effectifs à l'eau potable sur l'ensemble de la commune, pour un volume annuel moyen facturé de 78 100 m³/an.

Au total, 8 consommateurs ont été identifiés comme « gros consommateurs » (> 600 m³/an) et représentent une consommation totale de 14 300 m³ sur l'année 2013. Au regard du volume total facturé aux abonnés AEP (70 200 m³/an) cette année-là, ces volumes issus des gros consommateurs représentent environ 20 % de l'assiette de facturation AEP, dont une cave de Bourdic.

Aucune pollution bactériologique de l'eau distribuée et de l'eau brute n'a été constatée depuis 2004, à l'exception d'une analyse ponctuelle sur la commune de Belvezet présentant des E. Coli en mai 2007.

L'ensemble des analyses recense la présence de bactéries aérobies revivifiables à 22°C en 68h et à 36°C en 44h.

Aucun dépassement de paramètres physico-chimiques ou chimique n'a été détecté sur les eaux de distribution et les eaux brutes.

Le pH des eaux de distribution est toujours compris entre 7,4 et 7,9 avec une moyenne satisfaisante de 7,5.

L'ensemble des prélèvements révèlent un taux de chlore suffisant dans les réseaux

Les concentrations en Chlorures, Sulfates, Sodium, Potassium, Magnésium, Ammonium, Nitrites sont largement inférieures aux normes en vigueur. Les concentrations en Nitrates sont élevées mais respectent les exigences de qualité (limites et références) concernant le forage de la Font du Rang. Les concentrations élevées en nitrates sont principalement dues aux exploitations agricoles situées à proximité du captage. Aucun pesticide n'a été retrouvé dans les eaux brutes ou les eaux de distribution

Dans le cadre du plan Vigipirate, le taux de chlore libre résiduel est renforcé sur les eaux distribuées : 0,30 mg Cl₂/l à la mise en distribution ; 0,10 mg Cl₂/l en tout point du réseau.

Le suivi de l'évolution du taux de chlore libre dans l'eau distribuée montre que les conditions requises par le plan Vigipirate sont respectées.

L'ensemble des analyses effectuées par la DDASS sur les eaux de distribution présentent des teneurs en chlore libre supérieures à 0,1 mg/l, et le taux moyen mesuré est de 0,23 mg Cl₂/l.

Calcul des besoins moyens

RdP – indice 6 décembre 2017

Les besoins moyens futurs sont calculés de la manière suivante :

Ratio de consommation moyenne par habitant futur = Ratio de consommation moyenne par habitant actuel + marge sécuritaire de 15%

Consommation supplémentaire future = Population supplémentaire x Ratio de consommation moyenne futur

Au total sur l'ensemble des communes du SIVOM, les besoins moyens sont les suivant :

Besoins Actuels : environ 1 680 m³/j ;

Besoins Futurs à l'horizon 2020 : environ 2 330 m³/j.

Besoins Futurs à l'horizon 2030 : environ 2 860 m³/j.

Les besoins de pointe ont été calculés à partir des volumes de pointe mis en distribution au cours de l'été 2010. Ces valeurs correspondent aux valeurs maximales enregistrées par les services techniques du SIVOM de Collorgues au cours de cette période.

Selon le même principe que le calcul du ratio moyen par abonné, le calcul du ratio de consommation de pointe par habitant ne prend pas en compte l'évolution de la consommation des gros consommateurs. Le calcul du ratio par habitant a été établi après déduction des volumes facturés aux gros consommateurs sur le second semestre.

La consommation supplémentaire future a été calculée selon la même méthode que le calcul des besoins moyens. Cependant pour le ratio futur de consommation de pointe par habitant supplémentaire, la marge sécuritaire retenue est de 10%.

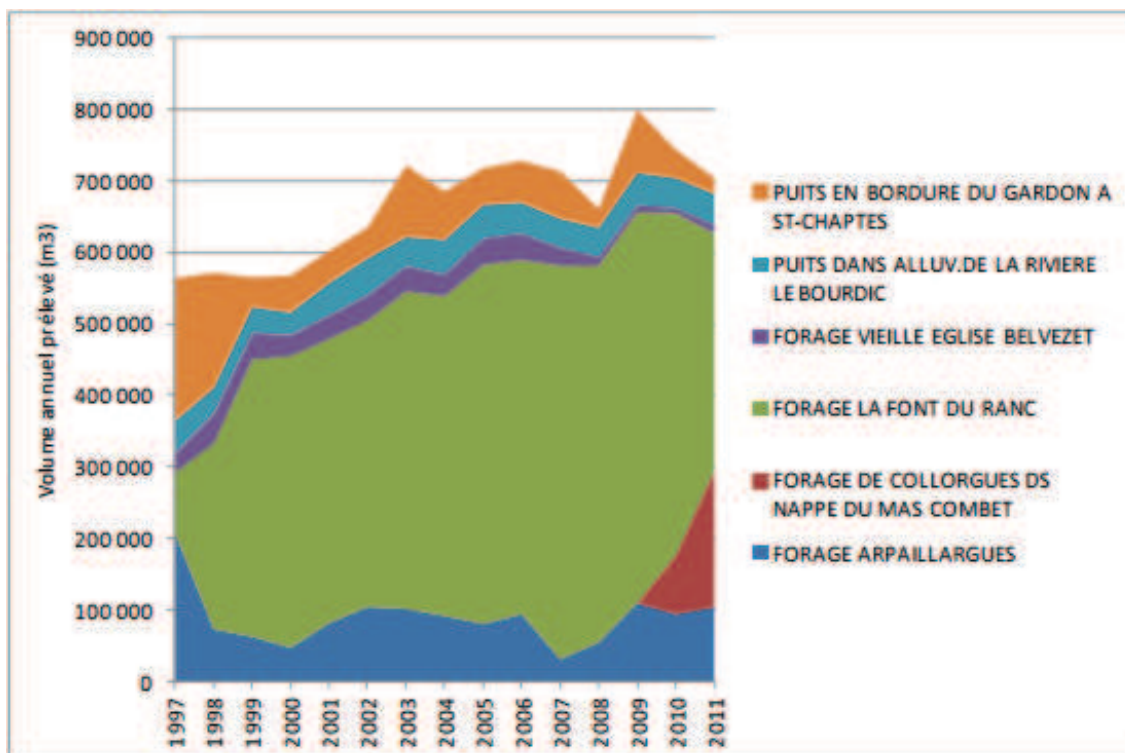
Au total sur l'ensemble des communes du SIVOM, les besoins de pointe sont les suivant :

Besoins Actuels : environ 3 660 m³/j ;

Besoins Futurs à l'horizon 2020 : environ 4 610 m³/j.

Besoins Futurs à l'horizon 2030 : environ 5 440 m³/j.

ÉVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS PRELEVÉS PAR LE SIVOM DE COLLORGUES ENTRE 1997 ET 2011



Le rendement moyen sur le réseau du SIVOM de la région de Collorgues s'élève à 70 % actuellement.

Enfin, l'usage de l'irrigation est peu développé sur le secteur, essentiellement de par un recensement de cultures viticoles.

1.7.2.4. Enjeux liés à la maîtrise des prélèvements AEP pour le territoire

D'après les éléments d'études² proposés par le SCoT Uzège Pont du Gard dans le cadre de sa prochaine révision :

- les masses d'eau souterraines profondes de l'Uzège Pont du Gard présentent un bon état quantitatif, signe d'une bonne recharge de la nappe par rapport aux éventuels prélèvements la concernant ;
- l'état quantitatif des masses d'eaux souterraines d'affleurement, est également considéré comme bon sur l'ensemble du territoire.

Bien que l'état quantitatif des ressources souterraines soit donc bon sur le périmètre du SCoT, réduire la pression imposée sur les milieux aquatiques par les prélèvements en eau brute constitue un enjeu majeur pour le territoire, afin que la ressource en eau ne devienne pas à terme facteur limitant de développement, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.

² Source : Cahier des SCoT de février 2015 - Thématique La ressource en eau en Uzège-Pont du Gard. RdP- indice 6 décembre 2017

Concernant l'impact des prélèvements sur les ressources de surface, il est à noter que le SIVOM de Collorgues prélève son eau au sein du bassin versant (BV) du Gardon.

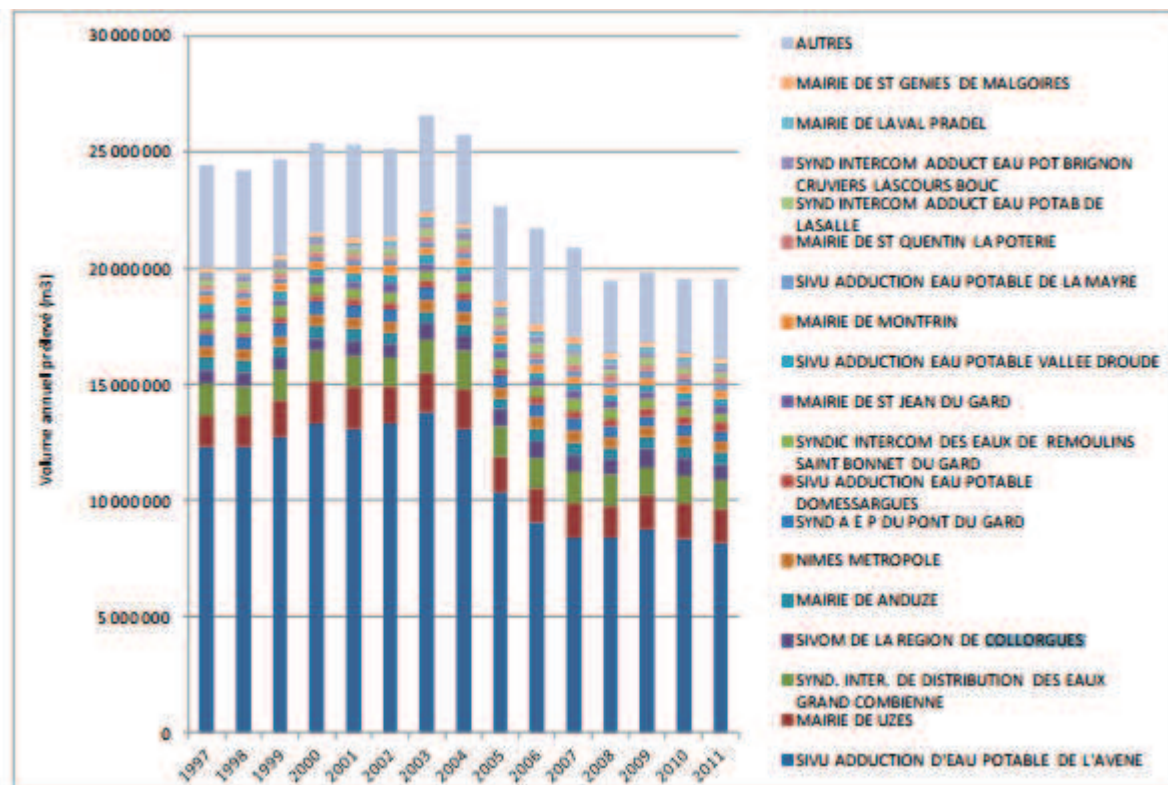
LES PRINCIPAUX PRELEVEURS AEP DU BV DES GARDONS

Maître d'ouvrage	Volume annuel 2011 (m3)	Part du volume total annuel 2011 (%)	Volume annuel moyen 2006-2011 (m3)	Volume annuel moyen 1997-2011(m3)	Dfc moyen 1997-2011 (l/s)	Ressource prélevée
SIVU ADDUCTION D'EAU POTABLE DE L'AVENE (*)	8 154 000	41,8%	8 509 000	11 001 000	349	Karst Heltangien + alluvions du Gardon d'Anduze
MAIRIE DE LIZES (*)	1 473 000	7,6%	1 458 000	1 752 000	56	Eaux superficielles (source Urganien) + karst Urganien
SYND. INTER. DE DISTRIBUTION DES EAUX GRAND COMBIENNE (*)	1 234 000	6,3%	1 284 000	1 332 000	42	Gardon d'Alès + aquifères cévenols + Karst Heltangien
SIVOM DE LA REGION DE COLLORGUES (*)	704 000	3,6%	729 000	693 000	22	Molasses Miocènes / Oligocènes + Gardon aval + karst Urganien
MAIRIE DE ANDUZE (*)	504 000	2,6%	497 000	496 000	16	Alluvions du Gardon d'Anduze

Avec un volume d'eau prélevé d'environ 700 000 m³ en 2011, le SIVOM de Collorgues représente 3,6 % de l'ensemble des prélèvements AEP opérés en 2011. Ce ratio est en adéquation avec les populations desservies, le SIVOM assurant l'AEP pour un peu plus de 4 % de la population du BV des Gardons.

Depuis 2004, une baisse globale et significative des prélèvements AEP a pu être observée sur le bassin versant des Gardons, principalement du fait de la baisse, sur la même période des prélèvements opérés par le SIAEP de l'Avène suite à d'importantes améliorations du rendement des réseaux d'un Syndicat qui pesait pour plus de 40 % des volumes prélevés sur le BV en 2011.

ÉVOLUTION DES PRELEVEMENTS ANNUELS AEP SUR LE BV DES GARDONS ENTRE 1997 ET 2011 SELON LE MAITRE D'OUVRAGE (M3)



Source SMAGE - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN VERSANT DES GARDONS - Étude des volumes prélevables – 12/2015

Le bassin versant du Gardon comprend notamment différents réseaux karstiques qui interfèrent de manière complexe avec les eaux de surfaces. En particulier, la discontinuité sur le Gardon située entre Ners et la Baume amène à différencier deux grandes unités : le secteur en amont de Ners d'une part, et le secteur en aval du secteur dit de La Baume d'autre part, secteur dans lequel opère le SIVOM de Collorgues.

Sur la partie du Gardon située de Ners à l'exutoire, les prélèvements nets sont estimés en pointe (juillet) à 380 l/s, dont 50 l/s pour l'AEP et 330 l/s pour l'irrigation. Pour mémoire, du fait d'une culture dominante de la vigne, la demande communale en eau brute destinée à l'irrigation est peu développée. L'impact du présent projet urbain est sans incidence sur les besoins en eau de l'agriculture locale.

Concernant l'AEP, le forage du mat Combet prélève dans l'aquifère karstique qui constitue le plus important réservoir du territoire d'Uzège Pont du Gard. Celui-ci demeure en outre peu exploité, aussi, la croissance démographique limitée du

présent projet de PLU n'est pas de nature à générer une pression qualitative non soutenable sur cette ressource.

Il est toutefois à noter que l'impact effectif des prélèvements dans le karst sur les débits des cours d'eau du bassin reste mal connu et source de fortes incertitudes, du fait de fortes interactions avec le Gardon. Dans l'attente d'études complémentaires (cf. SMAGE des Gardons), les mesures incitatives visant aux économies d'eau potable et/ou au réusage des eaux de pluie s'inscriront donc dans une logique de précaution et d'adaptation aux effets attendus des changements climatiques.

1.7.2.5. Assainissement non collectif

La compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est portée par le SIVOM de Collorgues. A ce jour, le SPANC a recensé 138 installations d'assainissement autonome sur le territoire communal.

A ce jour, la quasi-totalité des enquêtes des dispositifs d'ANC a été réalisée. La conclusion des investigations est un parc de dispositifs ANC présentant un bon état général de fonctionnement et une conformité satisfaisante : la plupart des résultats offre à un avis favorable, avec certaines réserves éventuellement.

1.7.2.6. Assainissement collectif

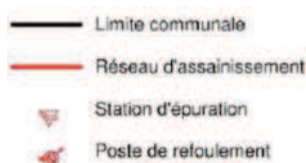
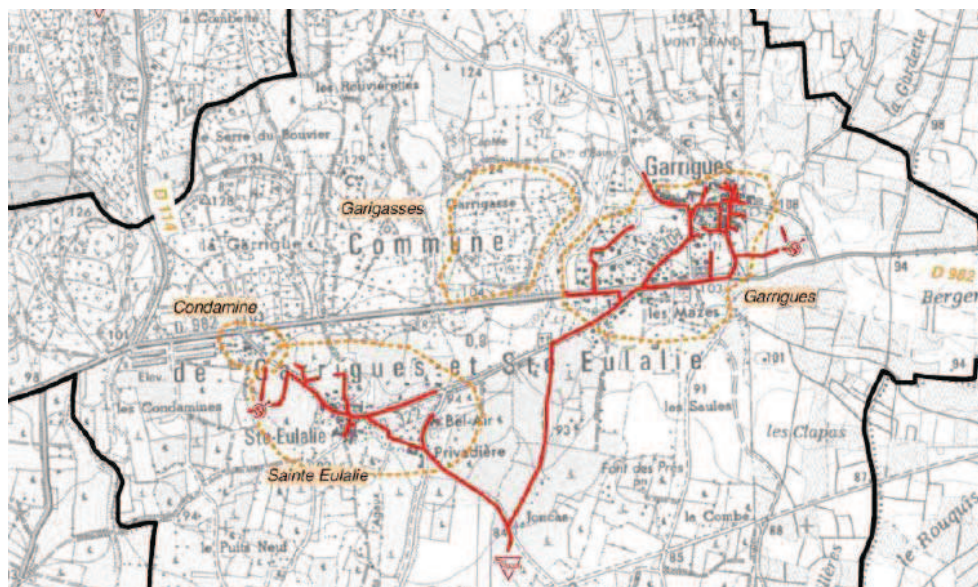
L'assainissement collectif est exploité en régie par le SIVOM de Collorgues.

Sur la commune, le réseau de collecte est constitué d'un linéaire de 5 850 ml entièrement séparatifs, auxquels s'ajoutent 420 ml en refoulement.

Le réseau d'assainissement communal compte deux postes de refoulement qui sont implantés au niveau du Hameau du Temple à Garrigues et du lotissement des Condamines à Sainte Eulalie. Ces ouvrages sont récents et en bon état.

En 2014, 230 abonnés étaient raccordés au réseau d'assainissement, soit un taux de raccordement à l'assainissement collectif de 59 % (sur la base de 402 abonnés AEP effectifs).

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL



Source : SDA Garrigues Sainte-Eulalie

Concernant la station d'épuration communale, celle-ci est aujourd'hui capable de traiter une charge équivalente à environ 400 EH avant rejet dans le ruisseau du Devois, affluent du Gardon. Le fonctionnement de cette station n'est donc pas satisfaisant, en raison du dépassement capacitaire des ouvrages de traitement tant en termes de charges hydrauliques que de charges polluantes, cf. tableau ci-dessous.

Données générales	
Code SANDRE	06 09 30126 001
Type	Décanteur/digesteur et Lit bactérien
Mise en service	1991
Capacité constructeur	500 EH (MISE)
Capacité réelle	400 EH
Capacité Réelle	Charge hydraulique Débit maximal : 75 m ³ /j soit 400 EH (0,2 m ³ /j EH) Charge polluante 22 kg DBO ₅ /j soit ≈400 EH (60 g DBO ₅ /j EH)
Maître d'Ouvrage	Mairie de Garrigues Sainte Eulalie
Exploitation	Régie du SIVOM de Collorgues
Autosurveillance	Oui : débit journalier en entrée (depuis 2015)
Milieu récepteur	Ruisseau du Devois, affluent du Gardon
Niveau de rejet autorisé	DBO ₅ : 25 mg/l DCO: 125 mg/l MES : 35 mg/l

Source : SDA Garrigues Sainte-Eulalie

1.7.2.7. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

La population future envisagée par les élus pour la commune de Garrigues Sainte-Eulalie s'élève à :

- 960 habitants à l'horizon 2025,
- 1 370 habitants à l'horizon 2045,
- s'y ajoutant 250 personnes supplémentaires en pointe estivale.

Cette évolution démographique correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8 %/an, proche de celui qui est actuellement constaté, mais inférieur à « l'enveloppe » du SCoT.

Le SDA a par ailleurs considéré dans ses projections que les effluents liés à la population estivale supplémentaire seront collectés à hauteur du taux de raccordement municipal, soit 59%. La surcharge estivale est ainsi estimée à 150 EH supplémentaires.

Le tableau suivant dresse la synthèse des augmentations de charge sur la STEP attendues dans le cadre de ces projections et du zonage de l'assainissement retenu en retour par le SDA³.

	Charge raccordée à la STEP		
	Actuel (2015)	2025*	2045*
Zones déjà desservies par les réseaux	470 EH	600 EH	850 EH
Population touristique (taux de raccordement de 59%)	150 EH	150 EH	150 EH
Zone desservie dans le futur	-	50 EH	100 EH
Besoin épuratoire	720 EH	800 EH	1 100 EH
Capacité épuratoire actuelle	400 EH	400 EH	400 EH
Adéquation besoins / capacité de traitement	Non	Non	Non

À l'horizon 2025, les besoins épuratoires sont ainsi estimés à environ 800 EH, puis à 1 000 EH en 2045, hors période estivale.

* : répartition hypothétique des nouvelles populations raccordées sur la base de l'estimation municipale à long terme (avec une croissance moyenne de 1,8% /an).

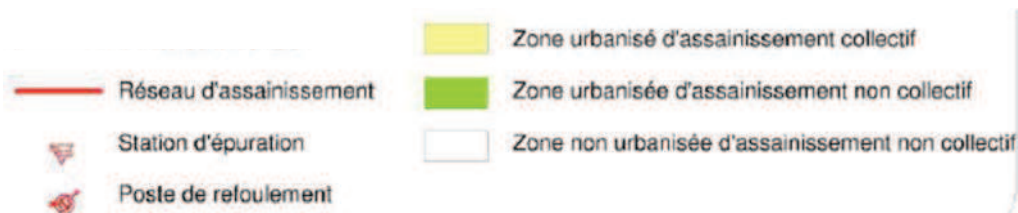
Source : diagnostic du SDA de Garrigue Sainte Eulalie – septembre 2015

La capacité de traitement du système d'épuration doit par conséquent être rapidement étendue pour atteindre une capacité de 800 EH, extensible à 1 000 EH. Aussi, après concertation avec la municipalité et les propriétaires terriens, la parcelle n° 15, section AH, a été retenue pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

³ Les zones déjà desservies par les réseaux d'assainissement sont maintenues en assainissement collectif. La zone urbanisée et urbanisable de Marousel passe en assainissement collectif, en raison d'une volonté d'orienter l'urbanisation future sur ce secteur et des facilités d'un raccordement gravitaire aux réseaux existants. La rue des Amandiers, petit secteur en non collectif enclavé au milieu du réseau de collecte de Garrigues, passe en assainissement collectif, en raison d'une volonté de supprimer cette pastille d'ANC et de la facilité de la mise en œuvre du raccordement.



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT RETENU PAR LE SDA DE LA COMMUNE



Source : rapport de présentation SDA

Considérant les paramètres traitement / coût d'investissement et de fonctionnement, la filière de traitement la plus adaptée semble être les filtres plantés de roseaux. De plus, celle-ci offre la possibilité d'être extensible, ce qui permet un fonctionnement des ouvrages à un taux de remplissage optimal tout au long de leur durée de vie. La surface au sol nécessaire à la réalisation et à la gestion des ouvrages étant de 5 500 m², la parcelle envisagée (AH n°15) est donc amplement suffisante pour accueillir la nouvelle station.

L'objectif du SDA classé en priorité 1 (à réaliser dans les 5 ans) est ainsi la réalisation d'une station de capacité égale à 800 EH dans un premier temps, puis une extension d'un quart à moyen terme (horizon 2025-2030) qui porterait la capacité finale à 1 070 EH.

PLAN D'ACTION DU SDA DE LA COMMUNE

N°	Action	Priorité	Démarrage des Travaux	Montant HT estimé (y compris imprévus)
1	Elimination d'Eaux Claires Parasites permanentes : Interventions ponctuelles sur les regards et les branchements	1	2016	25 000 €
2	Elimination d'Eaux Claires Parasites pluviales : Interventions sur les gouttières, regards et branchement.	1	2016	3 500 €
3	Elimination d'Eaux Claires Parasites permanentes et Amélioration de l'écoulement : Intervention sur les réseaux du chemin de la Privadière	1	2017	87 000 €
4	Elimination d'Eaux Claires Parasites permanentes : Intervention sur les réseaux non étanches - Quartier Bel-Air	1	2018	130 000 €
5a	Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées : Acquisition foncière de la parcelle AH n°15	1	2016	21 000 €
5b	Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées : Réseaux de transfert d'eaux usées vers la nouvelle STEP	1	2019	110 000 €
5c	Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées : Raccordement AEP et électricité de la nouvelle STEP	1	2019	85 000 €
5d	Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration de 800 EH	1	2020	534 000 €
5e	Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées : Démantèlement de l'ancienne station d'épuration	2	2021	60 000 €
6	Gestion patrimoniale des réseaux	3	Annuel	38 000 €
7a	Extension des réseaux de collecte : rue des Amandiers	2	2022	57 000 €
7b	Extension des réseaux de collecte : Garriguettes nord-est	2	2024	92 000 €
7c	Extension des réseaux de collecte : Marouseil	2	2023	80 000 €

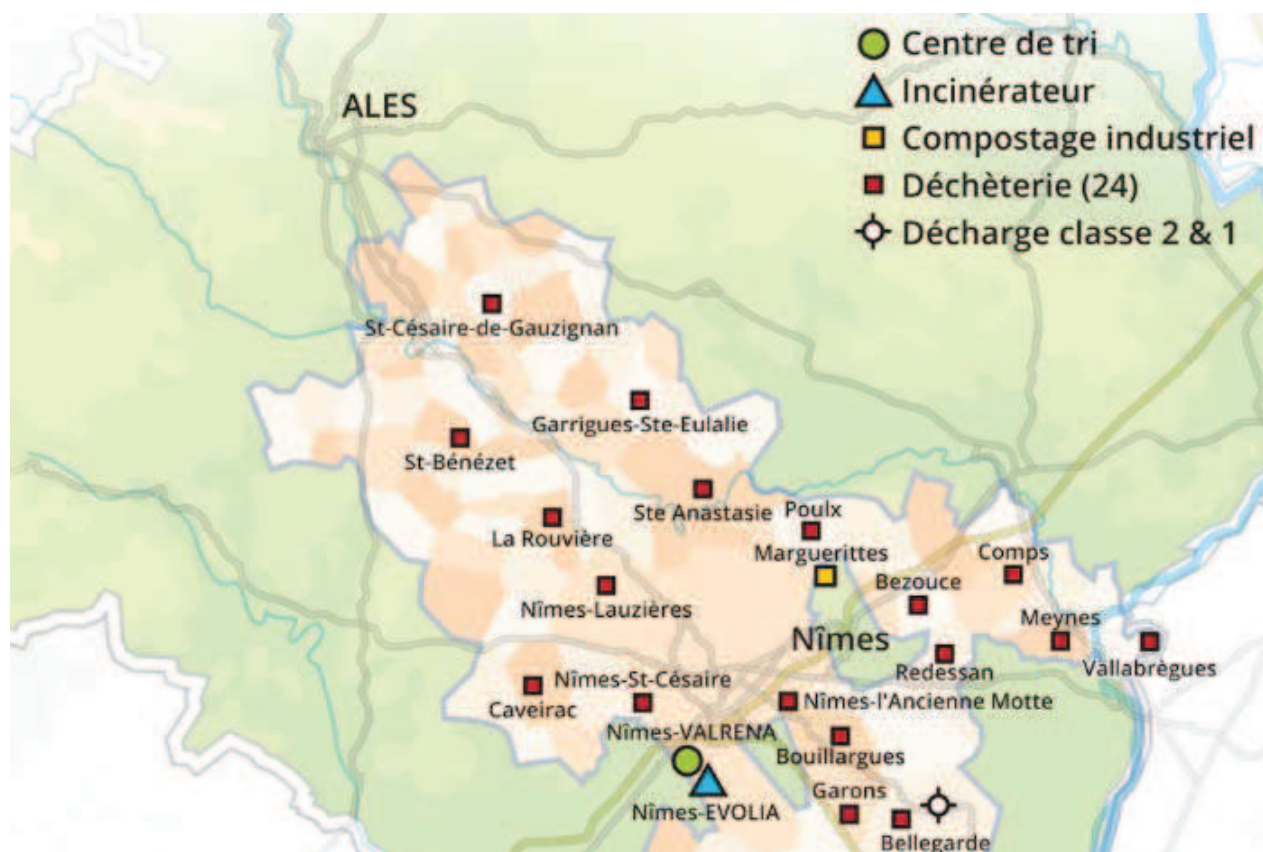
Source : programmes d'actions du SDA de la commune

1.7.2.8. La gestion des déchets

La collecte des déchets est assurée par la CCPU : Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte Eulalie, Sainte Anastasie, Saint Chaptès, Saint Dézéry. Le traitement est quant à lui assuré par SITOM SUD GARD qui rassemble 81 communes.

Il existe une déchetterie, la Choudeyrague, sur la commune. Elle accepte dans une certaine quantité : béton, briques, tuiles et céramiques, gravats, enrobé sans goudron, terre/Argile, cartons, métaux, bois, déchets verts, emballages propres, néons et tubes fluorescents, batteries/piles/accus, huiles de vidange et les emballages souillés.

EQUIPEMENTS DU SITOM SUD GARD



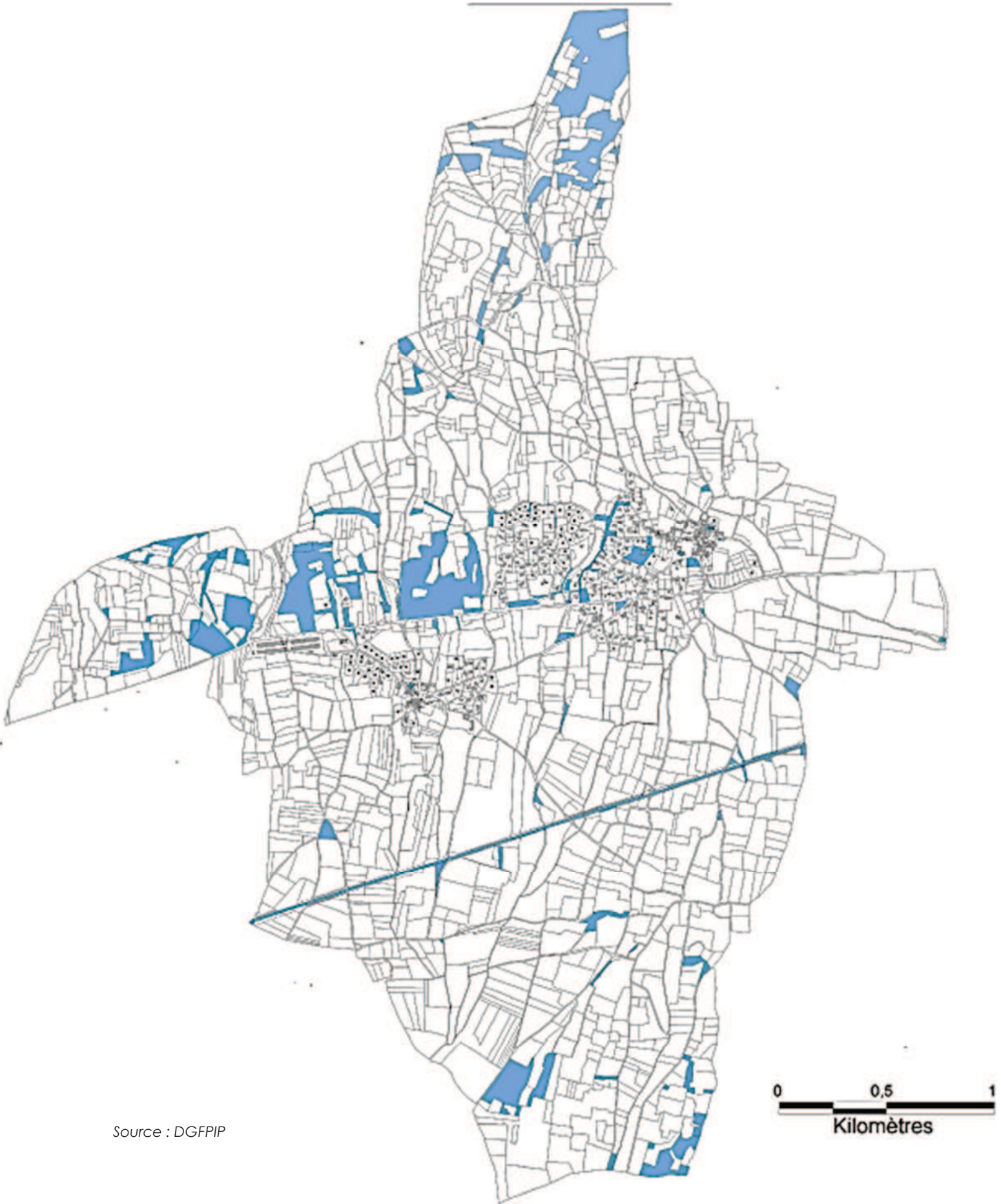
1.7.2.9. Autres

La compétence DFCI est assurée par la CCPU

Le plan du massif forestier de l'Uzège a été réalisé en 2001.

Les propriétés communales sont localisées principalement sur les zones boisées. L'ancienne voie ferrée appartient également à la commune.

LOCALISATION DES PROPRIETES COMMUNALES



Source : DGPIIP

1.8 SYNTHÈSE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attractivité géographique. ✓ Capital agro-environnemental et paysager. ✓ Proximité des bassins d'emplois de Nîmes, Alès et Uzès. ✓ Proportion et taux d'activité des actifs résidents. ✓ Desserte routière de niveau départemental par la RD 982. ✓ Des indicateurs pour une croissance endogène et durable de la commune en hausse sur la dernière période (2008-2013) : taux de natalité, concentration de l'emploi, consommation d'espace modérée, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépendance vis à vis des déplacements motorisés (pour les déplacements internes et domicile-travail). ✓ Faible taux de raccordement à l'assainissement collectif et sous-capacité de la STEP communale. ✓ Fracture du territoire par la RD 982 et sécurisation des déplacements.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection et préservation des espaces agro-environnementaux sensibles vis-à-vis de l'urbanisation et des manques du réseau d'assainissement, afin de préserver l'attractivité touristique de la commune et les fonctionnalités écologiques et agronomiques du territoire. ✓ Développement des modes doux dans le cadre d'une urbanisation plus compacte et de la recherche d'une amélioration/valorisation du cadre de vie (trames vertes et bleus, nature ordinaire). ✓ Conforter et renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Urbanisation diffuse, coûts de l'extension des réseaux et mitage des paysages et des espaces agro-environnementaux sensibles. ✓ Non prise en compte des risques naturels tels que les inondations par ruissellement (cf. impact de l'imperméabilisation des sols) et les feux de forêt. ✓ Quelle adaptation au vieillissement de la population ? (nouveaux besoins en équipements et services, baisse du taux d'activité, etc.), dans un contexte de changement climatique.

l'armature des commerces et services de proximité afin de limiter les besoins en déplacements.

- ✓ Création d'une nouvelle station d'épuration afin de mise en conformité des rejets dans les milieux aquatiques.

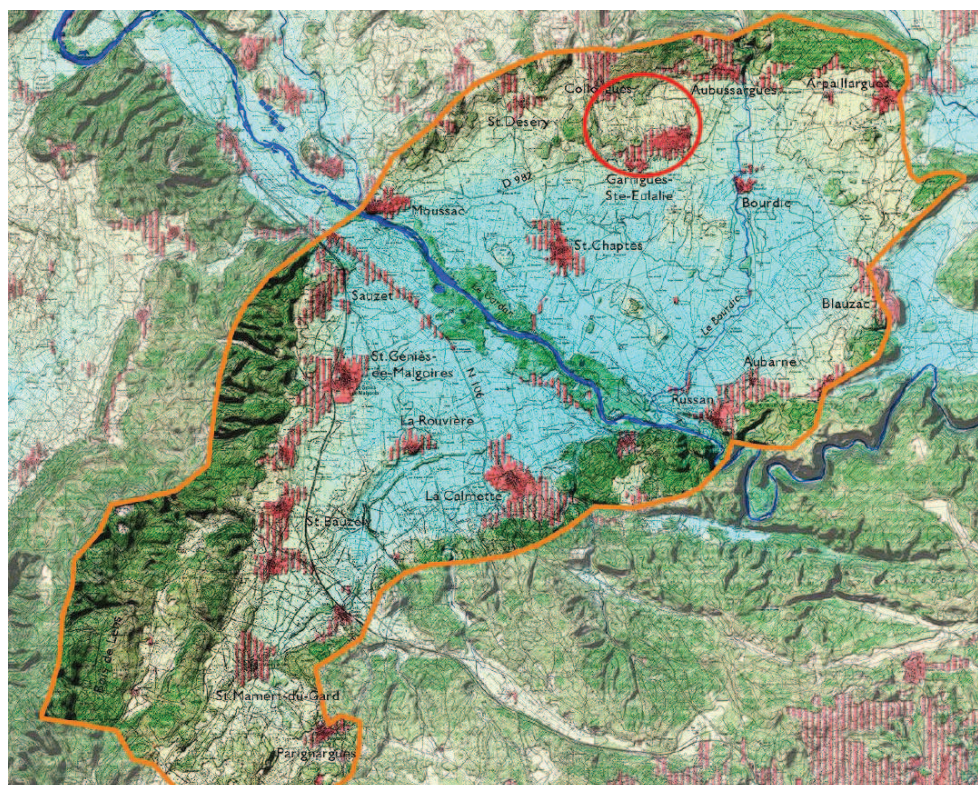
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

2.1.1. CONTEXTE PAYSAGER

Selon l'atlas paysager du Languedoc-Roussillon, la commune de Garrigues Sainte Eulalie appartient à l'unité paysagère de la plaine du Gardon autour de Saint-Chaptes et de Saint-Geniès-de-Malgoires. Après avoir longé un pays de collines entre Vézénobres et Brignon/Moussac, le Gardon traverse sur une bonne dizaine de kilomètres une plaine largement adoucie dans ses reliefs, ouverte et cultivée : la plaine de Saint-Chaptes et Saint-Geniès-de-Malgoires. Ce n'est qu'à Russan qu'il la quittera pour s'enfoncer en gorges dans le massif calcaire des garrigues de Nîmes.

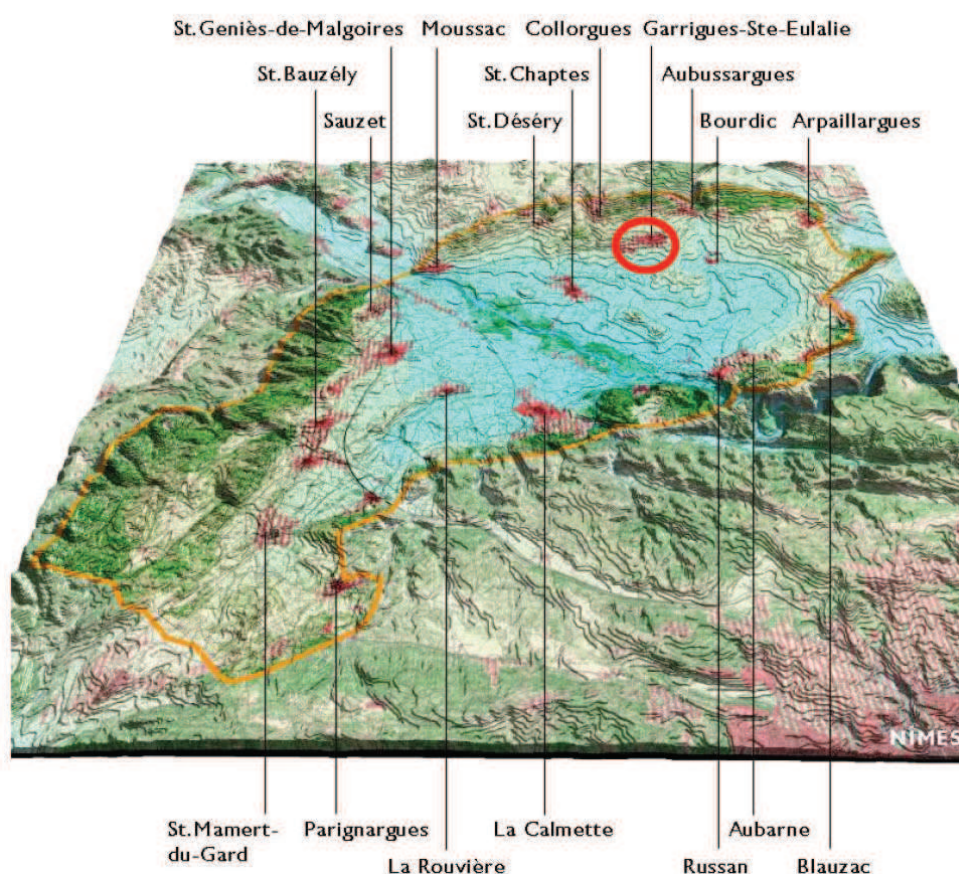
LA PLAINE DU GARDON AUTOUR DE SAINT-CHAPTES ET DE SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES



La commune de Garrigues Sainte Eulalie, située sur les rebords ensoleillés de la plaine de Saint Chaptes offre un large panorama. Elle est de même visible de part et d'autre de la vallée et il convient que son développement se fasse en adéquation avec le paysage. Le paysage est ouvert et les vues sont larges. Polyculture et vigne dominent. Des reliefs bordent cette plaine et jouent un rôle de toile de fond intéressant. Le Gardon ferme l'espace à l'ouest créant un événement paysager riche par l'épaisseur de sa forêt galerie.

Le riche lien physique entre Garrigues, Sainte Eulalie et la plaine agricole de Saint Chaptès permet selon la charte paysagère de l'Uzège Pont du Gard de les inclure dans la typologie "villages de plaine."

De manière générale il convient de préserver les paysages agricoles. Ils sont riches et divers et témoignent d'une adaptation ingénieuse des sociétés à leurs territoires. En gardant la mémoire de savoir-faire ancestraux, ils portent l'empreinte des pratiques, des techniques et sont ainsi les vecteurs d'une identité locale. Les paysages ruraux sont un atout pour les territoires à plus d'un titre : cadre de vie pour les habitants, image de marque au service du développement économique et touristique et comme reflet de la relation des sociétés à leur environnement.



Les activités agricoles remplissent une fonction paysagère d'intérêt public en plus de leur fonction nourricière. Le zonage du PLU doit s'attacher à préserver les zones qui ont vocation à rester agricole du fait de leur valeur agronomique, paysagère et/ou environnementale ou de leur importance dans les systèmes d'exploitation des agriculteurs tout en prévoyant l'accès aux parcelles.

Il est fondamental de contenir les zones d'urbanisation de façon à ce qu'elles ne viennent pas masquer les éléments les plus intéressants du paysage agricole. Une des principales menaces sur ces paysages est le mitage.

2.1.2. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

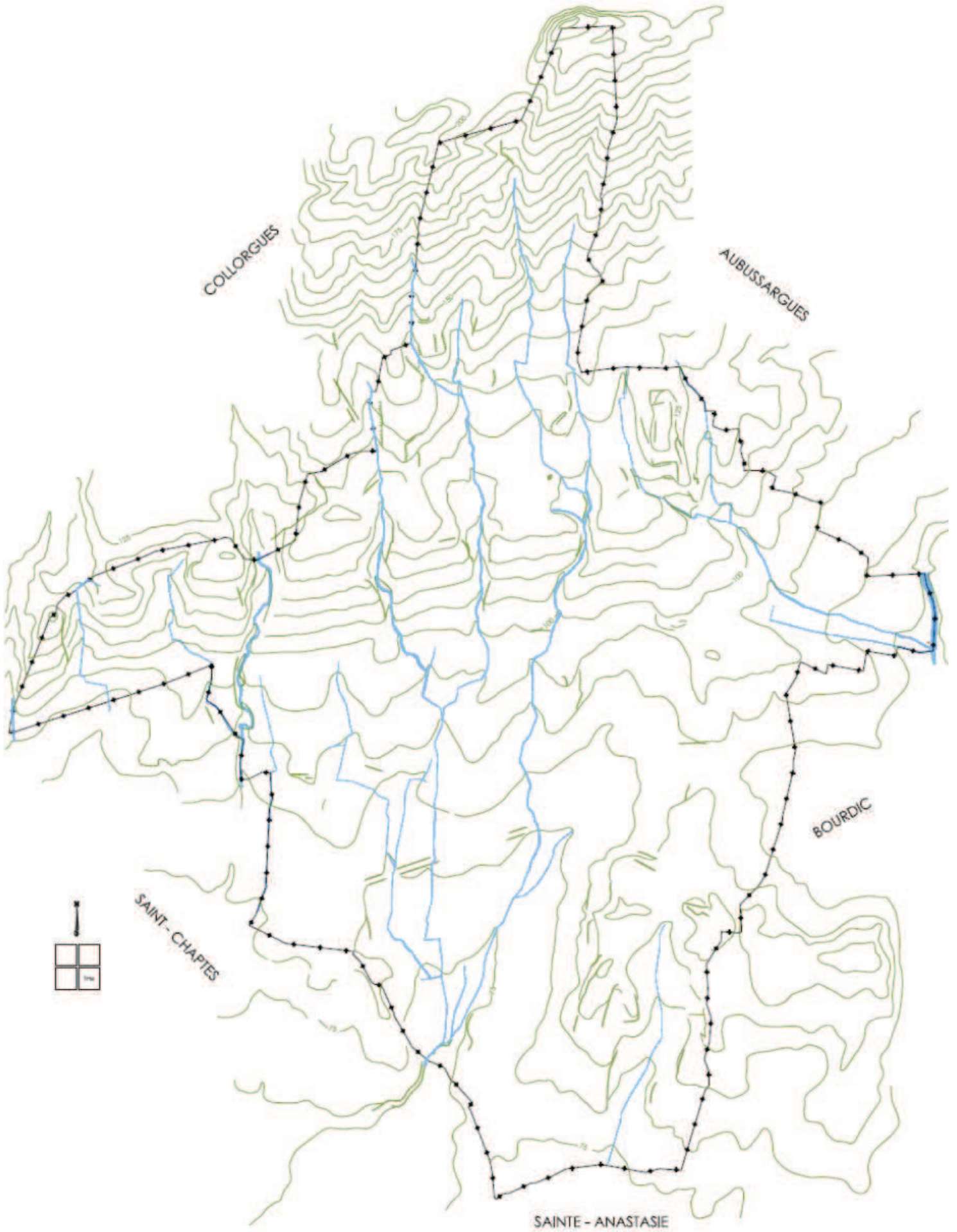
La structure du relief, de faible amplitude se décline en une vaste plaine alluviale dont l'altitude s'échelonne progressivement vers le Nord de 74 à 100 m environ. Elle est ponctuée dans la partie méridionale de la commune par une éminence rocheuse s'élevant à 103 mètres. Cette plaine est bordée par une ligne de coteau qui se développe d'Est en Ouest. La pente du relief s'atténue au point d'altimétrie 124 mètres pour former un plateau intermédiaire orienté Est/ Nord-Ouest, puis continue de s'accroître peu à peu vers le Nord pour atteindre une altitude maximale de 220 mètres.

La totalité du territoire communal appartient au bassin-versant du Gardon. Le ruisseau de l'Arrière alimenté par ses affluents – le ruisseau de Cottin, le ruisseau des Agaux et le ruisseau du Devois – prend naissance sur les coteaux Nord de la commune, traverse la plaine agricole et conflue avec le Bourdic. Le Bourdic, affluent du Gardon se situe à la limite communale Est.

Le réseau hydrographique est étroitement lié à l'orientation dominante nord/sud de la topographie. Ainsi il se caractérise par une succession de ruisseaux qui prennent source au niveau de la partie sommitale du coteau et irriguent l'ensemble du territoire de la plaine.

Ces ruisseaux de type méditerranéen c'est à dire de faible débit en période normale, et très actifs lors de pluies torrentielles coulent dans des creux de fossés profonds constitués par un processus d'érosion.

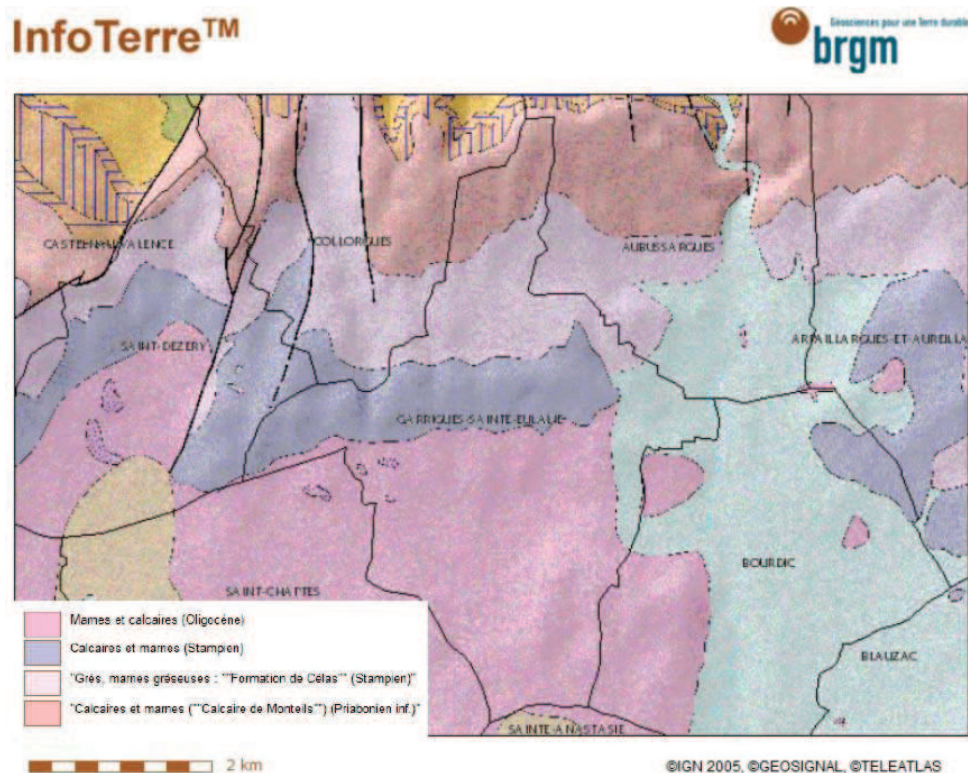
Ces ruisseaux sont repérables dans le paysage grâce à la trame végétale qui accompagne leur cheminement. Les berges de ces cours d'eau permettent l'existence d'une trame ripisylve composite d'arbres de haute tige : platanes, aulnes, glutineux, frênes oyphylles, noyers, saules-osiers, peupliers, noisetiers. L'ensemble ripisylve le plus remarquable se situe aux abords du ruisseau des Agaux entre le village de Sainte-Eulalie et le Mas de La Privadière.



- Orographie et hydrographie -

2.1.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

Le territoire communal de Garrigues-Sainte-Eulalie appartient au bassin tertiaire d'âge oligocène de Saint-Chaptes qui se situe en continuité avec le flanc Est du vaste dôme de Lédignan.



Cette entité est formée par des terrains sédimentaires entièrement lacustres. On trouve :

- une épaisse série détritique d'âge stampien et oligocène supérieur, composée de limons argileux jaunes, de grès calcaireux jaunâtres et de marnes rougeâtres ou blanchâtres où s'intercalent à différents niveaux de nombreux poudingues à gros éléments calcaires jurassiques ou crétacés. Cette formation est présente dans toute la plaine fertile située au Sud de la route départementale 982 ;
- des calcaires argileux lacustres et des marnes grisâtres de l'Oligocène inférieur dénommés localement « calcaire de Martignargues ». Ils sont localisés sur le coteau couvert de garrigues au Nord de la RD 982 et sur lequel est implanté le bourg de Garrigues ;
- une assise détritique formée de grès grossiers siliceux et de marnes sableuses verdâtres ou jaunâtres avec des couches de poudingues intercalées à divers niveaux, appelée formation de Célas ou Grès de Sauzet ;
- enfin, à l'extrémité Nord des calcaires du Ludien inférieur dits calcaires de Montels. Les terrains précédents offrent relativement peu d'intérêt d'un point de vue hydrogéologique. Les quelques sources présentes sont les exutoires de trop-

plein des niveaux calcaires gréseux de l'Éocène et de l'Oligocène d'extension trop réduite et de perméabilité trop faible pour donner naissance à de gros débits exploitables. Toutefois, signalons l'existence de trois sources: Cabane Sud, Rouvierette et Font de Seigneur, alimentant autrefois Garrigues-Sainte-Eulalie. Ces derniers captages disposent de périmètres de protection réglementaires instaurés par arrêté du 8 février 1978.

2.1.4. LE PAYSAGE DE LA COMMUNE

Les terrains sur le territoire communal sont donc composés de sables, calcaires argileux et grès de l'éocène. Les richesses du sol ont été largement exploitées. La richesse minérale du pays a permis aux habitants d'utiliser des pierres extraites sur place en fonction de leurs besoins et activités (voir photo ci-dessous). Les sols alluvionnaires et caillouteux ont été particulièrement propices à l'implantation de la vigne.



- Paysage agricole ouvert et muret de pierre sèche hérité de l'agriculture pastorale -

L'eau a également structuré le territoire par son travail d'érosion. Les ruisseaux ont entaillés dans les plateaux des ravins et des combes plus ou moins profonds. Les efforts réalisés pour recueillir et conserver l'eau auprès de l'habitat sont visibles et constituent un patrimoine important. Ces lavoirs, fontaines et sources captées ornent les entrées ou les centres des villages.



- Vue du village de Sainte Eulalie de la RD982 (ci-dessus) - Vue du village de Garrigues ci-dessous-



Les paysages jardinés et ouverts se composent essentiellement de terres céréalières (blé dur et tournesol), de cultures fourragères et de vignes. De nombreux espaces boisés joutent les cultures.



- *Paysages agricoles et boisés juxtaposés sur les coteaux* -

Les paysages pastoraux ont aujourd'hui beaucoup régressés, mais il reste dans le paysage de nombreux motifs historiques comme les murets de pierres sèches, les clos, les bergeries et les capitelles. L'olivier et le chêne truffier sont de plus en plus plantés et participent à l'image culturelle du territoire.

Les routes et les chemins constituent une trame qui structure l'espace et permet de le découvrir. La commune comme lieu de vie est desservie et traversée par un «réseau principal» de grands axes reliant les villes importantes et par un «réseau secondaire» de petites routes et de chemins permettant d'accéder aux lieux d'activité de proximité.

Les grandes routes comme la D982 sont le plus souvent accompagnées de remarquables alignements de platanes qui ont tendance à disparaître. Le maillage fin de petites routes irrigue les plaines agricoles. Elles présentent des visages très divers (profil avec talus, profil encaissé, en bordure de cours d'eau) et sont souvent accompagnées d'éléments de paysage remarquables (murets, bornes en pierres, arbres et bosquets).



- *Ci-contre, alignement de platane sur la RD 982 (entrée Est sur le territoire communal) -*



- *Découverte du village de Garrigues par le Nord-Ouest -*

2.1.5. LES UNITES PAYSAGERES RURALES

On peut ainsi distinguer huit grandes unités de paysages ruraux qui accompagnent le paysage urbain :

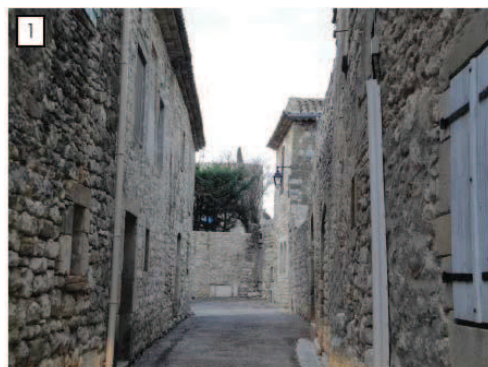
- les paysages à forte dominante naturelle : unité 7 et 2 (en vert sur la carte ci-après)
- les paysages de polycultures: cultures de blé ou autres grandes cultures, de vigne et d'olivier dominant : unité 8 et 1
- les paysages où la vigne domine unité 5 et 3

- les paysages plus ouverts, où les grandes cultures tendent à remplacer la vigne et où la destruction des haies risque d'être la plus fréquente.

2.1.6 LES UNITES PAYSAGERES URBAINES

On peut distinguer plusieurs types d'architecture et d'urbanisme issus de l'histoire de la commune et qui marquent le paysage urbain.

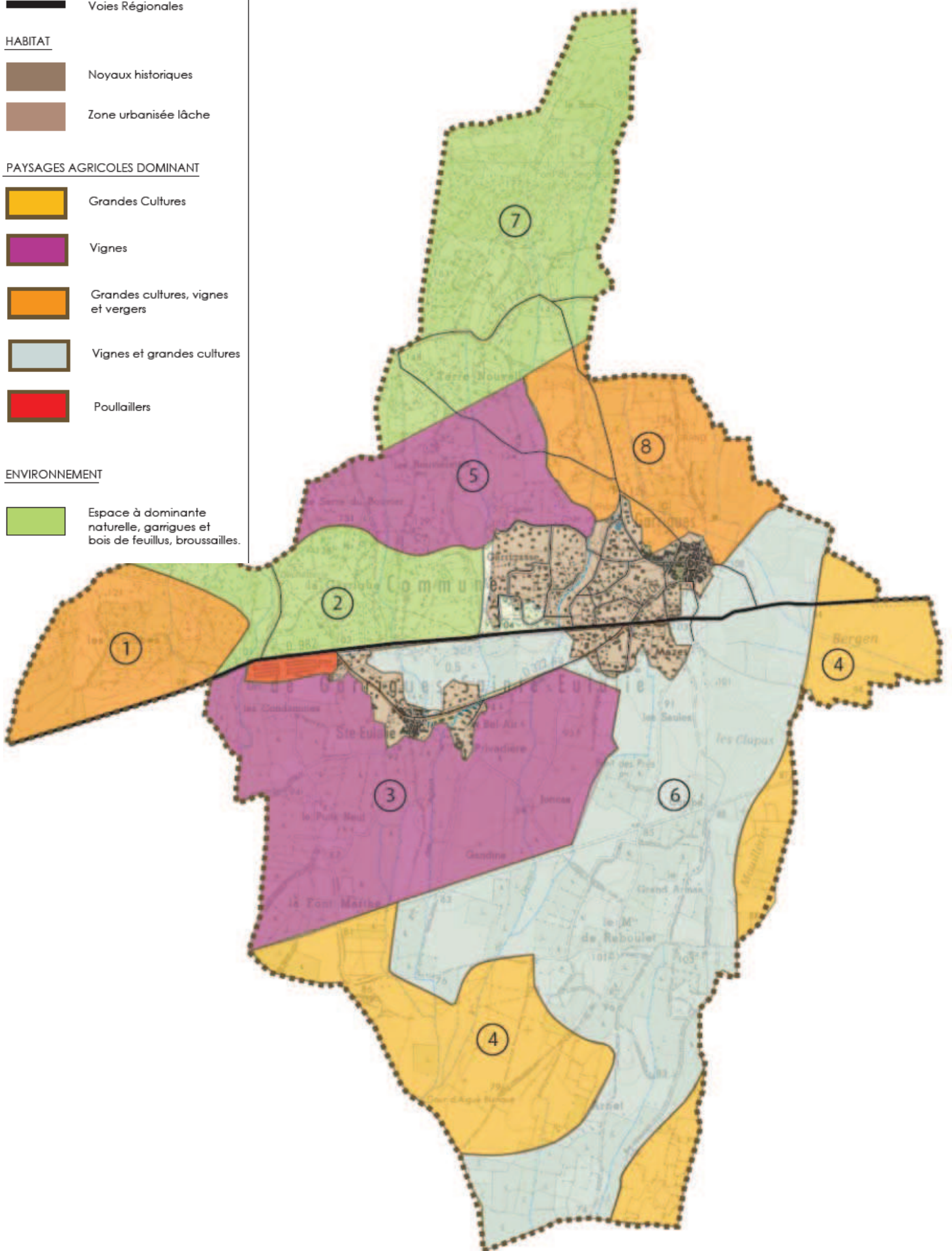
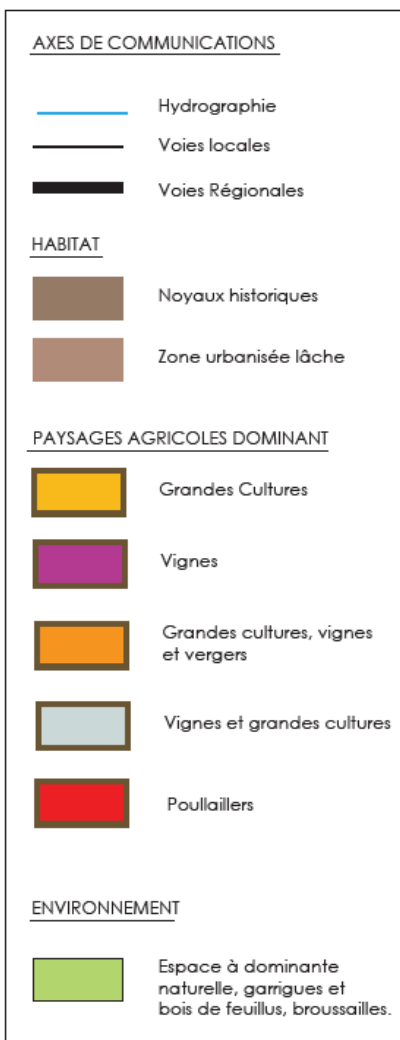
Dans un premier temps la commune s'est développée de façon concentrée essentiellement sous forme de noyaux villageois. Les matériaux utilisés étant essentiellement des pierres locales.



- Garrigues -



- Sainte Eulalie -







A la croisée des voies importantes se sont développés de petits noyaux anciens (RD 322 actuelle et RD 982 notamment).



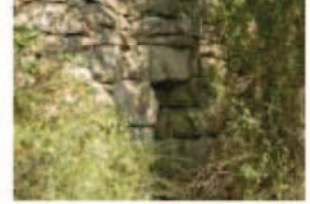



A partir des années 70, jusqu'à nos jours un nouveau type de paysage urbain marque le territoire, il s'agit de maisons individuelles impulsées par l'usage de la voiture avec quelques spécificités locales : enduit et tuiles provençales, génoises, clôtures quasi systématique (muret, haies..), absence de voirie piétonne parfois, l'effort étant mis avant tout sur la propriété individuelle.














Le paysage urbain et rural est parsemé d'éléments du petit patrimoine d'ordre symbolique ou fonctionnel. En tant que vestiges ils participent au cadre de vie, à la formation de l'identité villageoise et à l'histoire de la commune. Une étude du petit patrimoine a été menée par le Pays Uzège Pont du Gard.

Type d'édifice	Statut/Lieu/ Cadastre	Description	Photos
Cabane (capitelle)	propriété privée / Les Combes / AL 21 ; AL 22	Cabane de calcaire; pierre sèche de 2m80 de haut, de plan circulaire en forme de pain de sucre situé en limite de la commune de Saint-Dézéry. La partie arrière est en mauvais état.	
Croix de cimetière	propriété de la commune / Eglise/ AD 234	Croix de 2,55 m de haut située devant l'église de Garrigue à l'emplacement de l'ancien cimetière. La croix en fer forgé décorée d'ornements géométriques mesure 90 cm de haut. Elle est scellée à une colonne avec chapiteau et base carrés moulurés. Le socle en pierre de taille calcaire avec entablement est de forme pincée, il mesure 75 x 75 cm de large sur 80 cm de haut. (19e siècle ?)	
Capitelle Pel-liquier	propriété privée / Les Combes /	Cabane en pierre sèche située en bordure d'une oliveraie récemment plantée. De forme pyramidale, et de plan carré, elle est comprise dans un mur en pierre sèche délimitant la parcelle. Le linteau de la porte, face sud, est en pierre de taille. Un petit abri qui servait de remise, est aménagé, quelques mètres plus loin dans le mur en pierre sèche. Elle a été entièrement restaurée en 2006.	
Cabane de Visade	propriété privée / Le Bos / AB 190	Cabane en pierre sèche calcaire de plan circulaire en forme de pain de sucre située dans un champ. Le diamètre intérieur est de 180 cm, la hauteur de 230 cm, l'épaisseur des murs 50 cm et la porte mesure 100 cm de haut sur 60 cm de large. (19e siècle ?)	

Type d'édifice	Statut / Lieu / cadastre	Description	Photos
Cabane	propriété privée / Le Bos / AB 122	Cabane de plan rectangulaire située à proximité d'un bois et d'un champ. Elle est construite en pierre sèche calcaire, 170 de long x 80 cm de large, l'épaisseur des murs est de 50 cm. La porte côté est mesure 120 cm de haut, 60 cm de large.	
Cabane	propriété privée / Le Bos / AB 167	Cabane de plan rectangulaire située à proximité d'un bois et d'un champ. Elle est construite en pierre sèche calcaire, 180 cm de long x 155 cm de large, 215 cm de haut. Les murs sont très réguliers et le toit est presque plat. La porte côté ouest mesure 115 cm de haut, 55 cm de large.	
Cabane	propriété privée / Quartier Montalinet / AM 121	Cabane de plan rectangulaire située dans un champ. Elle est construite en pierre sèche calcaire, 155 de long x 130 cm de large, 170 cm de haut. Les murs sont très réguliers, ils mesurent 70 cm d'épaisseur, et le toit est presque plat. La porte côté ouest mesure 120 cm de haut, 60 cm de large.	
Gare Édifice de passage à niveau dite la maisonette	propriété privée / Gandine / AK 225	Vestige d'une maison de passage à niveau de la SNCF, l'ancienne voie ferrée se trouve au sud du bâtiment. Il subsiste les quatre murs à élévations ordonnancées, la toiture s'est effondrée. La maçonnerie des murs est recouverte d'un enduit, l'encadrement des ouvertures est en pierre de taille calcaire. Une plaque d'assurance en fer est toujours en place face principale de l'édifice bâti entre 1920 et 1925 (840 l ; 500 la)	
Édifice agricole : Maset de Daussant	propriété privée / Les Arnès / AH 152	Édifice agricole du 20ème siècle de plan rectangulaire, il subsiste quatre murs dont trois sont aveugles. La face principale à l'est est percée d'une porte. L'édifice est construit en maçonnerie de moellon calcaire. Le toit était une couverture à deux pans de tuiles creuses. (615 l ; 475 la ; 300 h)	
Pigeonnier	propriété de la commune / Le pigeonier / AD 385	Pigeonnier de plan carré isolé de tout bâtiment. Les murs sont en moellon mixte (calcaire et grès), les chaînages d'angles, l'encadrement des ouvertures et la barrière à rats, sont en pierre de taille (calcaire coquillier). A l'intérieur, les trois quarts supérieurs des murs sont couverts d'alvéoles : les niches à pigeons. (900 h ; 520 la) L'édifice qui date de 1621-1661 a été restauré et stabilisé en 2005.	

Type d'édifice	Statut/Lieu/Cadastre	Description	Photos
Puits	propriété de la commune/ RD 982/ AK domaine public	Puits de plan circulaire situé sur la voie publique en bordure de la route départementale 982..L'originalité du puits est qu'il est décoré d'un enduit imitant les nervures du bois. Une armature en fer surmonte le puits. Il mesure 60 cm de haut et 100 cm de diamètre. Le puits aurait été construit dans les années 1848-1850	
Four à pain bannal actuellement : projet de réhabilitation	propriété de la commune/ AD 87	Il subsiste les vestiges du four muré bâti en 1850. En façade, l'arc en plein cintre de la voûte du bâtiment est visible au dessus de l'arc en plein cintre du four. Le toit s'est effondré. (calcaire , grès ; moellon , pierre de taille)	
Lavoir couvert	propriété de la commune / Sainte -Eulalie /AL 221	Lavoir couvert situé sur la place du hameau de Sainte-Eulalie construit entre 1907 et 1914. Il s'agit d'un bassin de plan rectangulaire en béton divisé en deux compartiments compris entre trois murs élevés en moellon calcaires. L'ensemble est couvert par une toiture à deux pans de tuiles creuses sur charpente en bois.	
Fontaine	propriété de la commune/ Sainte-Eulalie/ AL 223	Bassin en forme de parallélogramme, en pierre de taille calcaire mouluré, adossée à un mur maçonné de moellons. Une borne fontaine en fonte de fer décorée d'une fleur, est placée au-dessus du bassin contre le mur maçonné. (280 l ; 150 la)	
Borne fontaine	propriété de la commune/ Rue du Temple / AD domaine public	Borne fontaine en fonte de fer située en bordure de la rue du Vieux Temple contre une maison d'habitation.	
Fontaine	propriété de la commune/ Place de la Mairie/ AD domaine public	Fontaine surmontée d'une Marianne située au centre de l'esplanade face à la mairie. Elle se compose d'un bassin de plan octogonal en pierre de taille calcaire moulurée mesurant 1,90 mètre de rayon. Au centre du bassin se trouve un pilier de plan octogonal, en pierre de taille calcaire avec entablement plus large. L'eau s'en écoule par quatre robinets. Il supporte une sculpture moderne de Marianne en béton.	

Type d'édifice	Statut / Lieu / cadastre	Description	Photos
Fontaine ; abreuvoir communal actuellement : désaffecté	propriété de la commune / Place du 19 mars 1962 / AD 75	Bassin de plan rectangulaire, en pierre de taille calcaire moulurée, adossé à une maison d'habitation. Une borne fontaine à manivelle, en fonte, y est installée.	
Edifice agricole : Maset de Légal actuellement : abri agricole	propriété privée / Le Bos / AB 69	Édifice agricole de plan carré, élevé en moellons calcaires partiellement enduit, composé d'un seul rez-de-chaussée. La porte s'ouvre au sud.	
Mairie ; école (Monument aux morts ; beffroi) actuellement : Mairie	propriété de la commune / AD 36	La mairie a été construite autour de 1846, puis agrandie en 1868 par la création d'un étage et de deux préaux pour y installer l'école communale. L'école primaire a fonctionné jusqu'en 2000. Le bâtiment a été restauré en 2006. La mairie se trouve en bordure du noyau médiéval du village à proximité du pigeonier. Une esplanade ornée d'une fontaine à l'effigie de la république précède la façade principale. La mairie-école est un bâtiment de plan rectangulaire, à deux niveaux avec escalier de distribution intérieur et extérieur, couvert par une toiture à deux pans de tuiles creuses. Deux rangs de génoises décorent la retombée du toit. En continuité de l'édifice se trouve un préau, dans la partie arrière, le préau a été transformé en bibliothèque. L'encadrement des ouvertures, le chaînage d'angle sont en pierre de taille calcaire coquillier. Les murs sont en pierre apparente. Un beffroi a été ajouté au sommet du toit. Un monument aux mort en marbre noir sur béton a été érigé contre la face latérale ouest.	

On peut ajouter en complément de cette étude un pont en pierres aux abords de l'ancienne voie ferrée.

Il conviendra de mettre en valeur le petit patrimoine ainsi que de l'entretenir.



2.1.7. LES ENTREES DE VILLAGE

Les entrées du village peuvent être considérées comme une première impression qui se renouvelle à chaque fois pour les habitants de la commune. Elles peuvent être définies comme des moments de rupture du paysage passant pour Garrigues et Sainte Eulalie d'un milieu rural à un milieu urbain.



2.1.7.1. L'entrée est de Garrigues par la RD 982



- Garrigues entrée du noyau ancien (photo 1) -

Actuellement lorsque l'on entre en arrivant de la D982 d'Uzès après avoir passé le lotissement les Hameaux du Temple et que l'on tourne à droite un élément vertical se distingue :

- le pigeonnier dont la hauteur est mise en valeur par l'espace en devenir qui le précède ;

Cet espace a fait l'objet de la réalisation d'un tourne à gauche sécurisé.



Garrigues Entrée Est aménagement réalisé



- Garrigues entrée Est D982 (photo 2) -

Si on continue le long de la départementale on entre dans l'aire urbanisée de la RD982. Cette entrée de ville est mise en valeur par des murets agricoles, de grandes ouvertures sur les champs et des arbres. Néanmoins, le réseau électrique peut constituer une gêne pour le paysage.

2.1.7.2. L'entrée du noyau ancien de Garrigues par l'est

L'entrée du noyau ancien de Garrigues par l'Est, à l'identité forte, se structure par trois éléments :

- un bâtiment ancien appartenant au noyau historique de Garrigues ;
- un bâtiment agricole plus récent symbole de l'activité agricole de la commune appuyé sur un mur ancien ;
- un bâtiment à usage d'habitation en construction.



- Garrigues Sud, entrée Est (photo 5) -

2.1.7.3. L'entrée Sud-Ouest de Garrigues



- Garrigues Sud, entrée Sud (photo 6) -

Cette entrée est l'une des deux principales de Garrigues et la principale liaison de Sainte Eulalie vers Garrigues. Elle revêt donc un intérêt majeur en offrant aujourd'hui un paysage de qualité agrémenté par des champs et de la vigne. Elle est de plus appuyée par un élément du patrimoine : le cimetière.

2.1.7.4. L'entrée ouest de Garrigues par la RD 982

Après avoir passé les poulaillers, et Sainte Eulalie, l'entrée ouest de Garrigues par la RD982 offre un paysage de qualité (oliviers, champs, murets et arbres).



- Garrigues Entrée Ouest (photo 3) -

2.1.7.5. L'entrée de Sainte Eulalie par le Nord

L'entrée Nord de Sainte Eulalie s'ouvre sur deux champs d'oliviers de part et d'autre de la rue de la Chapelle. Cette entrée est appuyée par un bâtiment agricole ancien et des arbres. On peut regretter la présence de réseau électrique aérien. Néanmoins, Sainte Eulalie est doté ici d'une entrée de village remarquable.



- Sainte Eulalie entrée Nord (photo 4) -

2.1.7.6. L'entrée de Sainte Eulalie par l'Est

Cette entrée soulignée par un muret agricole offre aussi une délimitation assez nette entre l'espace agricole et l'espace urbain. La maison de gauche, moderne est recouverte de pierres de taille afin de limiter l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur le paysage. Encore une fois l'entrée du village est de qualité et reste peu dégradée. On peut notamment apprécier l'absence de mur de clôture autour des habitations. Les haies y ont été préférées sur la maison de droite.



- Garrigues Sainte Eulalie entrée Est (photo 7)-

2.1.8. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

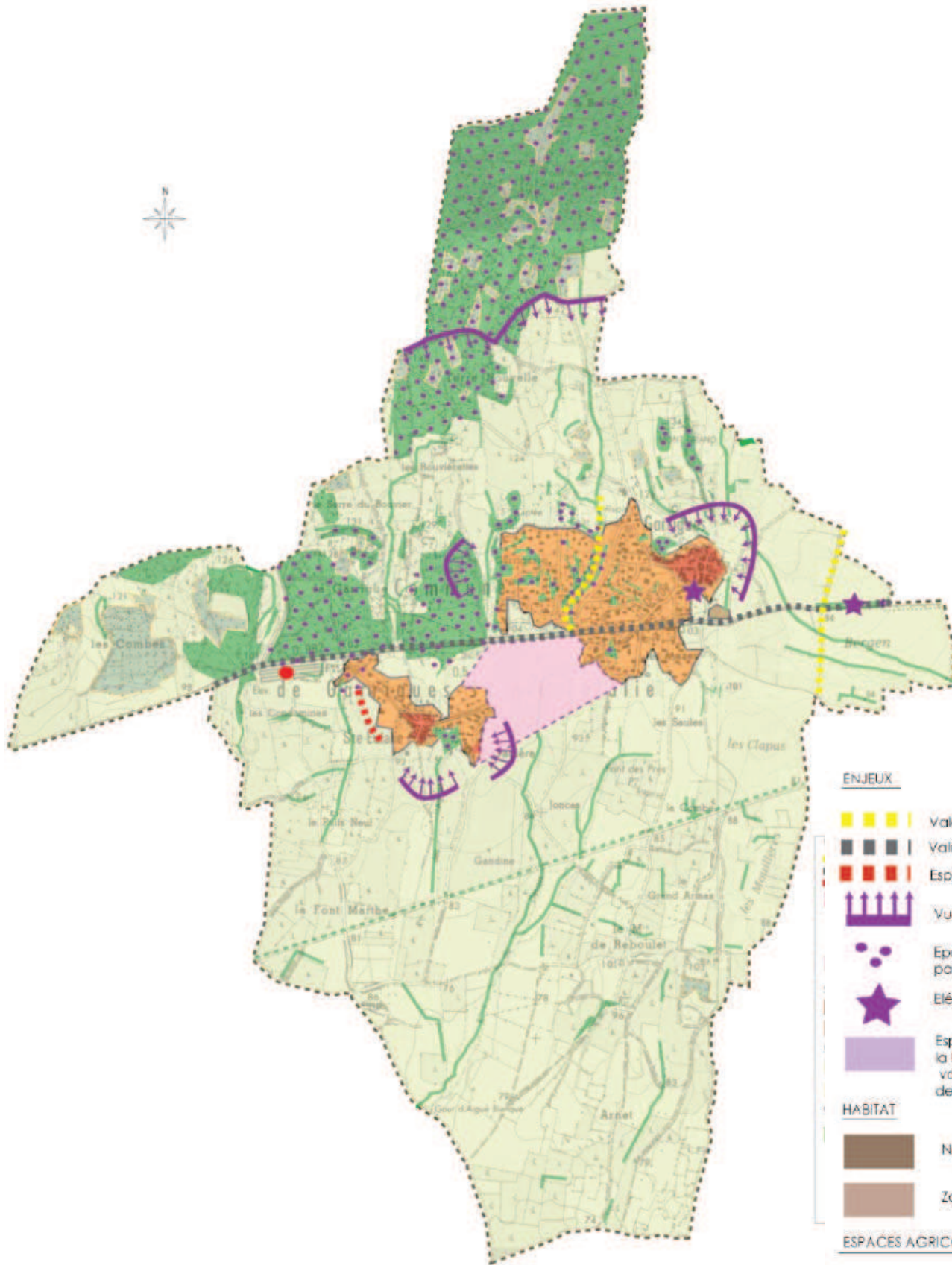
Plusieurs menaces sont présentes sur le paysage de la commune :

- le bâti remarquable peut être altéré en se retrouvant entouré de bâti banalisant. Le patrimoine et en particulier le petit patrimoine peut aussi tomber dans l'oubli par manque de mise en valeur ;
- la disparition progressive des alignements de platane par reprofilage des routes ;
- le risque d'incendie peut mettre en péril les espaces naturels en particulier au Nord et à l'Est de la commune ;
- la disparition des haies par modifications des pratiques culturelles ;
- le mitage de l'espace agricole ;
- l'urbanisation linéaire le long de la RD 982 ;

ainsi qu'un certain nombre d'opportunités :

- le maintien et l'utilisation des qualités paysagères apportées par le relief ;
- la valorisation et la protection des espaces riches en faune et flore (Nord de la commune notamment, haies agricoles...) ;
- le maintien et la protection des paysages agricoles (vigne, olivier, blé : triptyque méditerranéenne antique) ;
- la pérennité des structures végétales remarquables (ripisylves, garrigues, etc.) ;
- l'identification des silhouettes villageoises à protéger (cf. carte des enjeux ci-après) ;
- la gestion d'un urbanisme respectueux des sites ;
- la lisibilité et la qualité des entrées de ville ;
- la découverte et la lecture du paysage par des points de vue ;
- la valorisation et la protection d'un patrimoine racontant l'histoire du territoire (attention particulière au petit patrimoine et au bâti ancien) ;
- la protection et la valorisation des sites urbains remarquables (préserver les cônes de vues) ;
- la diversité et la qualité des itinéraires pour se déplacer dans le paysage (conservation et entretien des chemins en terre).

Pour le village, les liens physiques au paysage agricole (perspectives, orientations du parcellaire) sont de première importance. Le PLU, outil de planification et de protection offre l'opportunité de préserver la qualité du village, de mettre en valeur ses paysages et son cadre de vie.



ENJEUX

- Valoriser les espaces rivaux
- Valoriser le paysage routier
- Espace à revaloriser
- Vues à préserver
- Espace boisé d'intérêt paysager
- Eléments symboliques
- Espace tampon qui assure la lisibilité et la mise en valeur paysagère des deux villages

HABITAT

- Noyaux historiques
- Zone urbanisée lâche

ESPACES AGRICOLES

- Grandes cultures
- Vergers

ENVIRONNEMENT

- Espace à dominante naturelle, garrigues et bois de feuillus, broussailles,

- Synthèse des enjeux paysagers -

2.2. ZONES NATURELLES : IDENTIFICATION, FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION

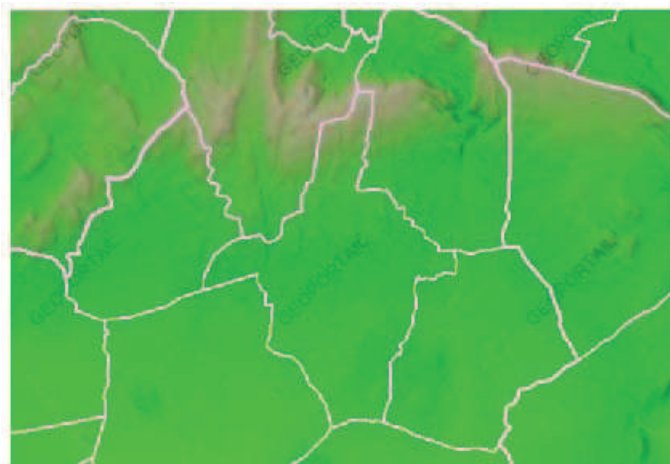


2.2.1 CONTEXTE GENERAL

2.2.1.1 La commune dans son environnement

Compte-tenu de la fertilité des sols, dépôt de limons sur les lits majeurs du Gardon et du Bourdic, de la douceur des reliefs qui en facilite l'exploitation, la plaine de Saint-Chaptes est aujourd'hui essentiellement cultivée en vigne et en céréales. Au Nord, l'exploitation prend la forme d'un petit parcellaire complexe s'établissant au grès des replats des terminaisons des reliefs boisés, au Sud, à travers de vastes parcelles dédiés aux grandes cultures, proposant ainsi une formation paysagère très largement ouverte où seule la végétation résiduelle des bords de cours d'eau compartimentent les vues. Dans ce contexte, les reliefs qui encadrent la plaine au Nord jouent un rôle paysager structurant, servant à la fois de vitrine et de toile de fond.

Les ensembles bâtis de la plaine sont quant à eux principalement regroupés en villages, avec très peu de fermes, de mas ou de constructions isolées. Ils occupent les reliefs des rebords de la plaine (commune de Moussac, Saint-Dézéry, Garrigues, Collorgues, Aubussargues, Aureillac, Arpaillargues, Blauzac, Aubarne, Russan), formant ainsi une ronde autour des deux bourgs qui échappent à la règle en se positionnant au cœur de la plaine cultivée (commune de Saint-Chaptes et Bourdic).



Relief communal, source IGN

Le Nord de la commune de Garrigue Sainte-Eulalie (220 m max) occupe les terminaisons Sud du relief d'Aubussargues, une élévation dont les dernières pentes Sud ouvrent sur les premiers ensembles bâtis de Garrigues.

Dans la continuité de l'urbanisation et de la pente s'ouvre alors une vaste plaine agricole dont les déclinaisons serpentent lentement vers le Gardon (75 m/min).



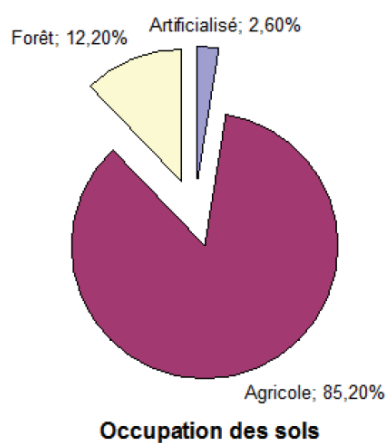
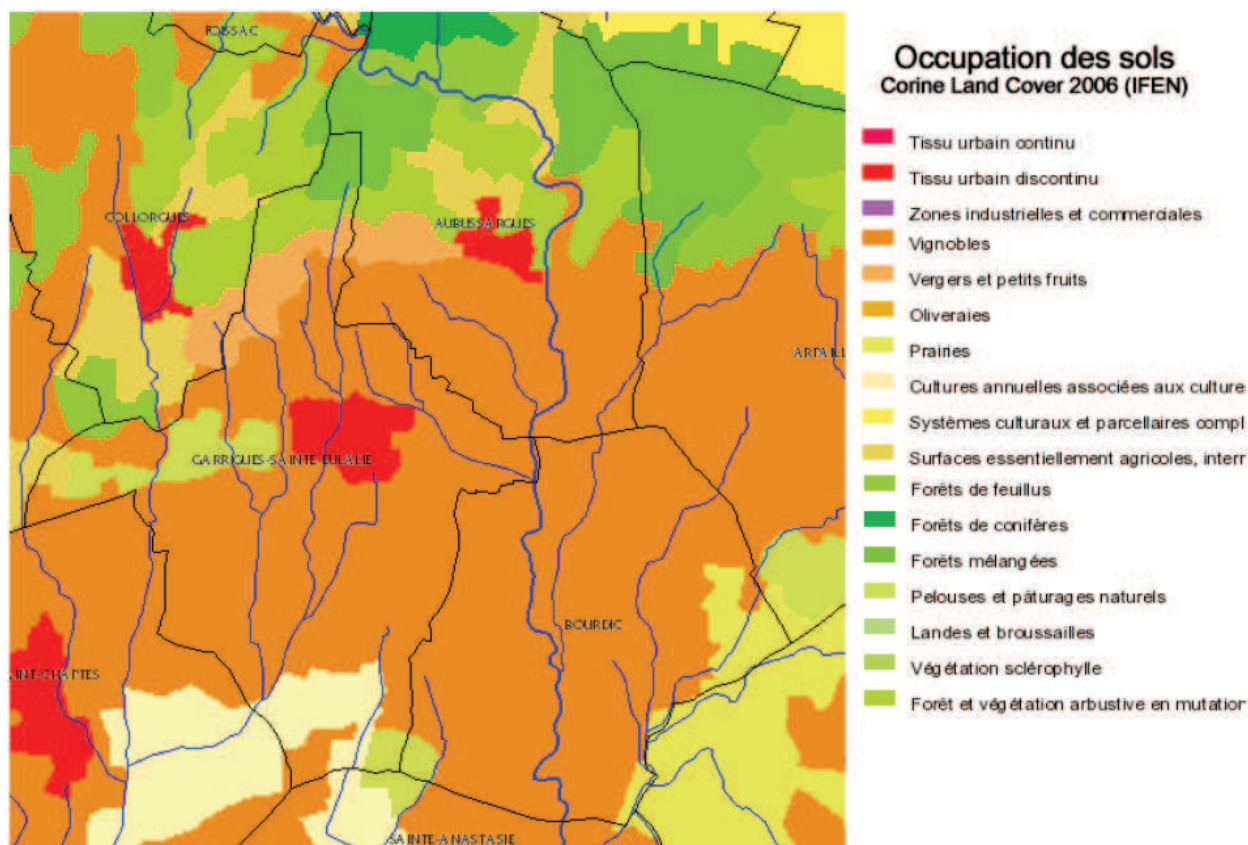
Vue de la commune depuis le relief d'Aubussargues, l'ensemble urbain, la plaine agricole déclinant vers le Gardon.

2.2.1.2 Occupation des sols

L'occupation des sols de la commune de Garrigues Sainte-Eulalie est essentiellement agricole : environ 840 ha repartis sur l'ensemble du territoire, principalement dédiés à la viticulture sur les coteaux, en mélange avec les grandes cultures dans la plaine Sud.

L'ensemble urbain se situe au cœur du territoire, le long de la RD 982, l'artificialisation des sols comptant au total pour près de 26 ha.

Par ailleurs le couvert forestier concerne essentiellement la partie Nord du territoire, ainsi qu'un secteur situé dans la continuité Ouest de Garrigues Sainte-Eulalie, soit au total environ 120 ha très largement occupées par les divers stades de développement de la futaie de chêne vert.



2.2.1.3 Éléments constitutifs du cadre de vie communal

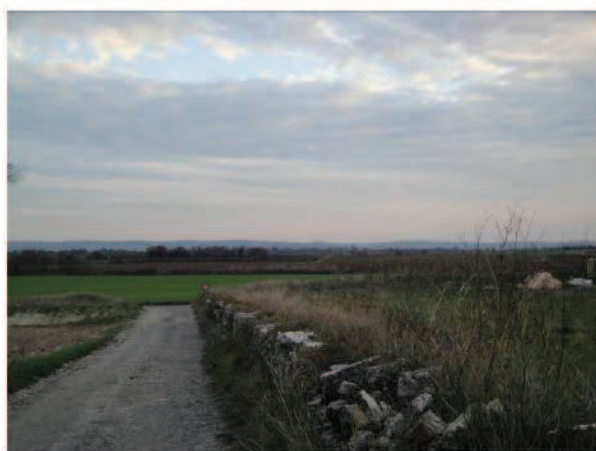
Garrigues Sainte-Eulalie bénéficie d'un cadre de vie agreste de qualité qui, à l'exception d'une bande de quelques 100 mètres de part et d'autre de la D982, apparaît comme très largement préservé des nuisances urbaines (périurbanisation, nuisance sonore, effluents urbains, etc.). Afin de pérenniser comme de valoriser cet environnement rural, deux catégories d'enjeux environnementaux et paysagers émergent. Ils sont reproduits dans le tableau suivant.

Enjeux de protection/préservation
<ul style="list-style-type: none"> - Les coteaux des rebords de la plaine : confortement des sites bâtis en évitant toute dispersion urbaine vers le pied du relief d'Aubussargues, et/ou en intégrant le bâti nouveau dans la continuité de l'existant tout en respectant les lignes de niveau et les perspectives. - Les sites bâtis : sur le site de Garrigues, à caractère patrimonial, préservation de la distance non bâtie entre la route et le village, des caractéristiques locales de l'habitat et de l'intégrité des surfaces agricoles limitrophe. - Les espaces agricoles de plaine : contenir l'urbanisation diffuse dans la continuité immédiate des poches urbaines existantes entre Garrigues et Sainte-Eulalie, le long de la D982. - Le réseau viaire secondaire : préservation des chemins non bitumés qui sillonnent la plaine et les collines environnantes. - Les Espaces Naturels Sensibles : Forêt de Massargues, plaine de Saint Chaptes et du mas d'Arnet
Enjeux de valorisation/création
<ul style="list-style-type: none"> - Les routes qui traversent la plaine : préservation des alignements et/ou replantations, suppression des surlargeurs et des dépôts sauvages. - Le paysage routier de la D982 : mise en valeur par des alignements, protection des abords contre l'urbanisation commerciale et atténuation des nuisances (bruit, pollution visuelle, pollution par ruissellement, sécurité routière, etc.) - Les bords du Bourdic : reconstitution et confortement de la ripisylve, favoriser le passage des circulations douces, etc.

BORDS DE ROUTE, FOSSES, MURETS, CHEMINS DE TERRES ET ALIGNEMENT



La D982 constitue la principale voie structurante de la commune. D'orientation Est-Ouest (Moussac/Uzès) elle structure très directement l'aménagement du territoire. C'est dans le triangle qu'elle forme avec la D322 que se regroupe l'essentiel de l'urbanisation de la commune.



Le réseau viaire secondaire est hétérogène et de faible capacité. Il est ainsi relativement bien intégré dans son environnement et occupe essentiellement la partie Nord de la commune (D120) et le pourtour des deux ensembles bâtis de Garrigues et de Sainte-Eulalie (D322).



Au Sud de l'ancienne voie ferrée, ce sont des chemins non-bitumés qui permettent l'exploitation agricole.

COTEAUX ET BOISEMENTS DES BORDS DE PLAINE CULTIVEE



Des garrigues basses, taillies ou garrigue boisée de chênes verts ou pubescents du pied du relief d'Aubussargues aux boisements mélangés des coteaux parcourent la commune. les différents mouvements de terrain végétalisés compartimentent et guident la lecture d'un paysage largement préservé de toute urbanisation diffuse.



Les lignes dessinées par les mouvements de terrain et les boisements étagent et encadrent la plaine agricole, structurant le paysage dans sa verticalité comme dans son horizontalité.



EXTENSIONS URBAINES DIFFUSES



A ce jour les espaces agricoles demeurent très largement épargnés de toute urbanisation diffuse. Autour de l'ensemble bâti, les extensions récentes respectent généralement la continuité urbaine, la topographie des lieux et/ou s'insèrent dans les écrans végétaux existants.



Préservation de la continuité des espaces agricoles et de la diversité des systèmes de haies bocagères qui en assurent les « connexions écologiques », ces deux objectifs constituent la première priorité environnementale d'une politique urbaine sur la commune, cela dans le respect de l'identité des ensembles bâtis existants.

COURS D'EAU ET VEGETATION RIVULAIRE



Compte-tenu du faible gabarit d'ensemble du réseau hydrographique communal, composé essentiellement de petits ruisseaux et valats à l'exception du Bourdic en frontière Est, les boisements rivulaires de faible densité, à l'exception notable mais localisée du ruisseau des Agaux, jouent néanmoins un rôle important dans la structuration du paysage et la diversité du couvert végétal communal.



Il convient donc de s'appuyer sur le découpage de l'espace que les cours d'eau proposent : encadrement de la poche du secteur de Garrigasse et du secteur de la Garrigue notamment, de la plaine agricole au Sud, tout en limitant les risques de pollution de la ressource en eau locale.



Quadrillage des poches urbaines par le réseau hydrographique